



DIAGNOSTIC
2023
CONTRAT DE VILLE
TOUL CROIX DE METZ

Table des matières

EMPLOI / INSERTION	3
TRANSITIONS	9
1- La Santé	9
2- Accès au numérique.....	12
3- Logement / cadre de vie.....	15
4- Ecologie / mobilité, transport.....	22
EMANCIPATION	23
1- Citoyenneté, lien social et vivre ensemble, accès à la culture et aux sports	23
2- Education / scolarité.....	25
3- Famille et parentalité	30
4- Intégration	32
5- Lutte contre les discriminations / laïcité	34
6- Pauvreté / précarité	42
7- Accès aux droits.....	44
Sécurité.....	51
1- Prévention de la délinquance.....	51
2- La lutte contre les violences faites aux femmes.....	54

EMPLOI / INSERTION

Le QPV Toul/Croix de Metz cumule plusieurs indicateurs et caractéristiques inquiétants du point de vue de l'emploi.

Pour un QPV de 1679 habitants, on compte en février 2023, 196 inscrits à Pôle Emploi, ce qui représente un **taux assez faible**. Il augmente toutefois de 21,6 % en 2 ans, preuve du contexte de reprise et de nouveaux contacts avec les publics. Il baissait dans la même période de 11,6 % sur le bassin pour lequel la reprise économique est plus visible.

Le **taux d'emploi est le plus bas des QPV du département** (32,2%), particulièrement marqué chez les **femmes et les jeunes**.

Il est seulement de 21,6 % chez les femmes, sachant que le quartier compte 19 % de familles monoparentales, ce qui est assez important.

Ce chiffre doit interroger sur la manière d'approcher le public féminin qui devrait davantage **s'appuyer sur les contacts existants des acteurs de la parentalité et de l'accès aux droits**.

Le QPV Croix de Metz est également le **quartier le plus jeune du département** avec une part des moins de 25 ans estimée à 43 %.

Ils sont pourtant moins de 30 à être inscrits à Pôle Emploi et on estime à 33 % les 15-25 ans sans emploi et sans diplômes. Ils sont 2 % de moins à être inscrits par rapport au bassin.

La récente arrivée d'une équipe de prévention spécialisée est de nature à travailler sur cet aspect, mais le travail à réaliser pour **reconnecter la jeunesse à l'emploi et à la formation** est très important.

La place du centre social et de son devenir sur le quartier est également primordiale à ce sujet.

Les travailleurs seniors représentent 21,4 % de la DEFM pour 28,3 % sur le bassin. S'ils sont moins nombreux à être inscrits et si ce chiffre est prévisible au regard de la jeunesse du QPV, peut-être peut-on également avancer un déficit dans les inscriptions, notamment chez les femmes.

Cette situation demande un travail de **meilleure connaissance du public et de démultiplier les démarches « d'aller vers »** en allant plus loin que les démarches habituelles.

Le projet d'adulte relais dévolu en partie à l'emploi porté par Toul Habitat peut-être de nature à **mieux repérer et accrocher les publics**.

Augmenter le taux de prise en charge par le service public de l'emploi demande également de mobiliser des acteurs non traditionnels de l'emploi comme les associations et les adultes relais qui sont en contact avec les publics.

On peut par exemple nouer des liens avec le club de football au sein duquel évoluent beaucoup de jeunes ou avec les adultes relais au contact des familles via l'accompagnement à la scolarité ou l'accès aux droits.

La question de la **coordination des acteurs ne doit donc pas se limiter au seul service public de l'emploi** et le groupe dévolu à l'emploi sur le quartier pourrait élargir ses membres selon les besoins.

L'accueil des nouveaux arrivants sur le QPV doit également être interrogé.

En effet, la part des ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans est de 41,6 %, ce qui représente un taux assez élevé.

Dans ce contexte, le délai peut s'avérer long pour une famille nouvelle arrivante pour s'investir sur un parcours d'emploi.

Le faible taux d'emploi doit également interroger sur **l'accès aux droits**, bien souvent le préalable d'un parcours d'accompagnement.

Le taux de pauvreté est en effet très fort (54,1%) et celui du nombre de bénéficiaires de **minimas sociaux est le double** du bassin d'emploi (36,2%).

Le lien avec les services sociaux et les adultes relais devrait ici aussi se renforcer pour une meilleure mobilisation des publics.

Ce fort taux de pauvreté demande également de privilégier les projets et démarches de **levée des freins à l'emploi et d'accompagnement renforcé**.

Le manque d'accès au service public de l'emploi s'explique également par les caractéristiques des publics QPV, davantage éloignés de l'emploi et qui demandent un fort travail de levée des freins.

Ces caractéristiques sont également illustrées par un niveau de formation largement inférieur sur le QPV par rapport au bassin.

Ils sont plus du double à être sans diplômes sur le QPV (32,1%) et les demandeurs d'emploi de niveau infra BAC est de 74 %.

Cette caractéristique renforce les besoins de **formation et d'accompagnement** dans l'offre proposée aux publics.

On peut également noter un frein à cet aspect par un **manque d'offre locale de formation** accentué par des **problèmes de mobilité des publics**.

Les formations linguistiques à visée professionnelle mériteraient également d'être développées sur le territoire.

La mobilité, ou plutôt son manque, constitue également un frein à l'emploi pour les habitants du QPV.

Le QPV est en effet assez excentré de la ville basse, de beaucoup de services publics et une enquête issue du groupe emploi a démontré qu'il existe beaucoup de freins techniques et psychologiques à la mobilité des publics issus du QPV.

Pour exemple, malgré une navette organisée pour accéder aux chantiers d'insertion à proximité, le public QPV a toujours du mal à les intégrer.

La mobilité doit donc se travailler tant du point de vue de **l'offre** et de sa lisibilité que de **l'accompagnement au cas par cas** dans la résolution des freins.

La dynamique partenariale de l'emploi est plutôt positive sur le quartier et bien investie par les acteurs du droit commun à l'image de la coordination d'un **groupe emploi** animé par la municipalité ou encore à l'image du « **Show des métiers** » **organisé en collectif** et dont le succès était au rendez-vous.

Les liens entre les partenaires doivent toutefois se consolider pour éviter de se déliter.

La synergie partenariale doit également se renforcer pour identifier les publics « invisibles » et les mobiliser sur l'emploi.

Peut-être serait-il intéressant de déployer une **ressource d'ingénierie particulière** à l'animation de cette thématique.

Le renforcement de la présence sociale et sa meilleure visibilité sur l'espace Malraux seraient également de nature à permettre un meilleur lien au public au profit d'une mobilisation sur l'emploi.

Nous pouvons enfin noter une qualité en termes d'ingénierie et de coordination des acteurs par l'action de la **Maison de l'Emploi**, véritable lien sur le territoire.

Quelques chiffres QPV Croix de Metz

Demandeurs d'emploi						
Toul	QPV Croix de Metz			Toul		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Total	241	102	139	1616	799	817
Catégorie A,B,C	226	97	129	1430	719	711
Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat A,B,C (%)	39,4	50,5	31	24,8	24,1	25,6
dont BRSA (%)	-6,6	0	-11	-7,3	-7,9	-6,6
Catégorie A	136	57	79	840	381	459
Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat A (%)	-18	-4,9	-25,5	-15	-17,7	-12,5

Sources Emploi-Dares, STMT - DEFM au 31/12/21

Nationalité des DE en %		
	QPV Croix de Metz	Toul
Français	76,50	89,40
Etrangers	23,50	10,60

Niveau de formation des DE en %						
Toul	QPV Croix de Metz			Toul		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Inférieur au CAP BEP	24,80	23,70	25,6	16,00	16,00	16,00
CAP BEP	46,00	41,20	49,6	40,50	34,60	46,40
Bac	21,20	24,80	18,6	24,60	27,00	22,20
Supérieur au bac	8,00	10,30	6,2	18,80	22,30	15,30

Constats et chiffres clés issus des partenaires du territoire :

- Le taux d'emploi du QPV est le plus faible du département : 33%.
- L'inscription au Pôle Emploi est plus faible chez les femmes, chez les jeunes et chez les résidents du QPV.
- Le territoire est attractif en terme d'emploi mais il n'y a pas de résidence.
- 44% des allocataires du RSA n'ont pas le permis de conduire.
- 48% des allocataires du RSA en mobilisation et 32% en socio-pro ont des difficultés d'accès aux droits.
- Avec la reprise, il reste les personnes les plus éloignées de l'emploi.
- 80% des allocataires du RSA ont noté une problématique de santé.
- Question des savoirs de base dans l'accès à l'emploi (culture, langue, codes sociaux, ...)
- 74% de niveau infra-baccalauréat dans le QPV.
- Besoin d'adaptation du mode de garde aux besoins des personnes en intégration.
- 5,2% des habitants du QPV sont inscrits à Pôle Emploi, dont 9% de moins de 25 ans.
- 37,4% des jeunes de Toul inscrits à la Mission Locale sont issus du QPV.
- 2 freins majeurs, surtout pour les femmes essentiellement : mobilité et mode de garde.
- Constat : D'une façon générale, la place de l'emploi (et la « valeur travail ») a changé > exigences, refus des contraintes, recherche du « sens », de temps libre et de « valeurs », choix de l'intérim, génération Z (zapping).

- Les jeunes (16-25 ans) accompagnés par la Mission Locale résidant au QPV accèdent plus facilement à l'emploi, aux formations, ou à l'alternance que les jeunes issus de Terres de Lorraine.

Inscription Mission Locale des jeunes :

QPV	Croix de Metz	Toul (autres quartiers)	Terres de Lorraine
68	102	80	388

Les contrats aidés :

Objectif : faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Aujourd'hui, le contrat unique d'insertion (CUI) prend la forme du parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand.

Chaque année, le cadre de l'attribution des contrats aidés et les enveloppes régionales sont précisés par la circulaire relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE). Pour la Meurthe-et-Moselle, la DREETS du Grand Est attribue l'enveloppe départementale et affine le cadre régional par arrêté préfectoral.

• Contrats aidés au bénéfice des résidents des QPV

Les résidents des QPV font partie des publics cibles de ce dispositif et sont régulièrement mentionnés dans les textes précités.

En 2023, au sujet des PEC, la circulaire FIE¹ fixe un objectif de 15 % de réalisation de l'enveloppe à destination des résidents des QPV.

De plus, dans l'arrêté préfectoral actuellement en vigueur², les résidents des QPV font partie des publics prioritaires et leur embauche permet à l'employeur de bénéficier d'un taux de prise en charge majoré.

• En Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire de veiller à l'augmentation de la part de résidents des QPV bénéficiaires de contrats aidés dans les années à venir. Pour cela, il convient de poursuivre le travail avec les prescripteurs, notamment afin d'atteindre l'objectif de 15 % concernant l'enveloppe de PEC.

En effet, sur le cumul des données entre 2014 et 2022, les résultats du département, quel que soit le type de contrats aidés pris en compte, sont inférieurs à ceux de la Région Grand Est, ainsi qu'à ceux du niveau national, échelle à laquelle l'objectif de 15 % pour les PEC est atteint.

La Meurthe-et-Moselle atteint seulement 10 % de PEC signés avec des résidents des QPV et ne respecte donc pas l'objectif.

Pour les CIE, s'il n'y a pas d'objectif pour cette enveloppe, on constate tout de même que les résidents de QPV ne représentent qu'une faible partie des bénéficiaires,

Part des contrats aidés signés avec des résidents des QPV entre 2014 et 2022 :

	Contrats PEC et CIE	Contrats PEC	Contrats CIE (*1)
Meurthe-et-Moselle	9%	10%	6%
Grand Est	11%	12%	8%
France	14%	15%	10%

*1 L'objectif de 15 % ne concerne que les contrats aidés PEC. Cependant, les résidents des QPV restent un public cible pour les CIE, il est donc intéressant d'observer la part de CIE qui les concerne.

Les acteurs de l'insertion et actions

Depuis 2019 et la signature des protocoles d'engagements renforcés et réciproques qui avait appuyé la nécessité d'une meilleure articulation entre le droit commun et le contrat de ville en matière d'emploi et d'insertion, un groupe « EMPLOI » spécifique au QPV a été mis en place. Il regroupe différentes structures :

- Maison de l'Emploi
- Mission Locale Terre de Lorraine
- E2C
- CD 54
- CCAS Toul
- CC2T
- DDETS
- FSL
- Parole d'entreprises
- Pôle Emploi
- Pays Terres de Lorraine
- Partego
- Idées Interim
- Jeunes et Cité
- Sous-Préfecture

De ce groupe sont nés plusieurs projets, dans le cadre d'une nouvelle dynamique partenariale, à partir de montages de projets coopératifs validés et soutenus en commun, en particulier :

- Le lancement d'une **enquête mobilité**, qui est partie de constats partagés par un partenaire du groupe, a mobilisé l'outil d'un autre partenaire, et la diffusion de l'enquête par un troisième partenaire.
- L'évènement du **Show des Métiers** (19 mai 2022, dans le QPV Croix de Metz, sur la place et dans l'Espace Malraux de Toul), un évènement phare qui a fortement mobilisé les partenaires et conduit à une approche créative visant à sortir des schémas classiques des forums emplois avec des employeurs et formateurs exposants derrière la banque d'un stand en vue de recevoir des CV de demandeurs d'emploi.

La proposition du Show des Métiers, comme son intitulé l'indique, était de centrer l'évènement uniquement sur la découverte attractive des métiers (pas de dépôt de CV attendu), à partir de propositions ludiques, pratiques, et une animation festive de la journée. Les employeurs et organismes de formation participants devaient s'inscrire et investir dans cette nouvelle approche pour être retenus comme intervenant.

Le show des métiers sera renouvelé en 2023.

SWOT Emploi / Insertion

FORCES	FAIBLESSES
Accompagnements	Difficulté à créer un CV
Réseau partenaires (ML, MDE...) actif et Dynamique	Accompagnement des personnes qui débutent en emploi : par employeur / aide à l'employeur
Dispositifs	Lisibilité des dispositifs
	Mobilité adaptée
	Mode accueil des enfants
	Public plus éloigné de l'emploi de (freins sociaux, frein à l'emploi)
	Taux emploi le plus faible du Département sur le QPV
	Savoir de base
	Absence de partenariat Pôle emploi
	Information diffusé
	Manques places gardes occasionnelles jeunes enfants
OPPORTUNITES	MENACES
Marché du Travail dynamique sur les dispositifs d'insertions actifs	France travail
Réseau de partenaire existant	Relation au travail
Nouveau rapport du travail (à réinventer)	Valeur travail
Nouvelles méthodes de recrutement (nom CV, par le sport, escape game)	Rapport au travail
Donner du sens au travail	Mobilisation
Valoriser certains emplois, promotions/filières	Organisation du travail
Equilibre temps perso, temps prof (télétravail, semaine de 4 jours/12)	Contact éco et géo politique
Expérimentation TZCLD	Projection + difficulté dans l'avenir en travaillant
Outil partage d'accès à la formation aux événements et dispositifs	Réforme des retraites

TRANSITIONS

1- La Santé

Traitée dans le cadre du CLS

ARS :

Les actions de l'ARS visent à contribuer à :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- La réduction de la mortalité évitable ;
- L'efficacité du système de santé.

4 priorités sont identifiées pour le futur Schéma Régional de Santé (SRS) 2023-2028 :

- 1) Renforcer la prévention au plus près des jeunes (0-16 ans) et de leurs parents
- 2) Minimiser l'impact environnemental sur la santé dans un contexte de changement climatique
- 3) Optimiser l'accès aux soins non programmés dans chaque territoire
- 4) Encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie aux différents âges de la vie

En ce qui concerne le département de la Meurthe-et-Moselle, une priorité est donnée au renforcement de la prévention auprès des enfants de 0 à 6 ans et leurs familles, ainsi que le développement des actions « aller-vers ».

La période allant de la grossesse jusqu'au 6 ans de l'enfant est une période fondamentale durant laquelle les conditions et les comportements favorables à la santé se construisent.

C'est pourquoi la prévention et promotion dès le plus jeune âge constituent la priorité pour la Délégation Territoriale de Meurthe et Moselle.

L'ensemble des acteurs doit agir puissamment sur l'ensemble des déterminants de santé, par des actions ambitieuses notamment en matière de soutien à la parentalité, de repérage en santé au sein de l'école et d'accès à un socle de prévention impulsé par les Soins Primaires

Trois sphères bien circonscrites interagissent constamment :

- L'École : lieu majeur de prévention et promotion de santé dans la mesure où les enfants passent plus de 40 % de leur temps d'éveil à l'école.
- L'environnement Familial : il s'agit de conférer aux familles les clés de compréhension et les compétences de base leur permettant de répondre du mieux possible aux besoins essentiels de leurs enfants
- Les Soins Primaires : quels que soient leurs lieux d'habitation, leurs situations sociales, les parents/enfants doivent accéder à un socle minimum de compétences et d'approches en particulier au sein des structures d'exercices coordonnés ou au travers de démarches d'« Aller-Vers ».

Les enjeux de santé ne peuvent se limiter au périmètre d'un quartier.

Ce porter à connaissance présente donc :

- les principaux indicateurs du territoire de santé de proximité des Terres de Lorraine, qui constitue le niveau pertinent d'étude ;
- l'offre de santé à l'échelle de la commune de Toul

B – S'agissant du territoire de santé de proximité de Toul

Les indicateurs de l'Observatoire Régional de Santé mettent en évidence des différences démographiques et socio-économiques entre les EPCI. Le vieillissement de la population pose de nouvelles problématiques en matière de santé et d'accompagnement. Le niveau de diplômes et le niveau de vie influent sur l'état de santé.

Ainsi, par exemple, les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés.

➤ Mortalité et morbidité

Les données de mortalité et des Affections de Longue Durée (ALD) offrent une indication de l'état de santé des habitants du territoire. L'éclairage complémentaire, par l'état de l'offre de soins et des autres déterminants de santé présentés, permet de mieux appréhender la lecture de ces données.

• Mortalité :

D'après la dernière version de l'Observatoire Régional de la Santé du 28/08/2019, on enregistre 331 décès par an toutes causes confondues, représentant un taux de 783 pour 100 000 habitants.

Les décès par cancers représentent la principale cause de mortalité avec 99 décès par an.

Les maladies de l'appareil circulatoire représentent la deuxième cause de mortalité avec 81 décès par an.

Les causes externes représentent la troisième cause de mortalité. Les principales causes sont les suivantes :

- Les pathologies liées au tabac représentent 44 décès par an
- Les pathologies liées à l'alcool représentent 18 décès par an
- Les suicides représentent 7 décès par an
- Les bronchopneumopathie chroniques obstructives représentent 16 décès par an

Il est à noter que les décès prématurés (avant 65 ans) sont au nombre de 65, les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire sont de 59 par an, et les décès évitables liés au système de soins sont de 26 par an.

• Morbidité

Les Affections de Longue Durée (ALD) représentent 8 893 décès par an.

Les maladies de l'appareil circulatoire représentent la première cause d'ALD avec 2 479 cas par an.

Les cancers représentent la deuxième cause d'ALD avec 1 535 cas par an. Parmi ceux-ci, on observe 376 cas par an d'ALD pour les cancers du sein, 144 cas par an pour les cancers du côlonrectum et 96 cas par an pour les cancers du poumon.

Les ALD pour diabète de type I et II représentent quant à eux 1 573 cas par an.

Offre de santé sur Toul

La population de Toul bénéficie d'une offre complète d'établissements et de services.

➤ Offre de soins

- Le Centre Hospitalier Saint-Charles de Toul : le centre hospitalier de Toul est l'hôpital de proximité de référence avec 374 lits et places en 2021. S'y exercent des activités de chirurgie, de médecine avec un court séjour gériatrique, de gynécologie / obstétrique en hospitalisation complète et en ambulatoire.

Il dispose aussi d'un site d'accueil des urgences (avec une unité d'hospitalisation de très courte durée de 4 lits), d'un SMUR et d'une unité de soins continus.

Il possède également d'un plateau d'imagerie.

- La clinique des Boucles de la Moselle (CLINEA) est spécialisée en psychiatrie générale pour adultes et jeunes adultes (16-25 ans), en géronto-psychiatrie, en troubles du comportement alimentaire ainsi que dans la prise en charge des professionnels de santé.

La clinique dispose d'une capacité d'accueil de 105 lits et places.

➤ Offre ambulatoire

- Une MSP (Maison de Santé Pluri-professionnelle) à Domgermain
- Une ESP (équipe de soins primaire) à Domèvre-en-Haye
- Une ESP à Toul
- Une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Sud-Toulois

➤ Santé Mentale

Le secteur de psychiatrie et psychologie clinique prenant en charge les patients adultes des Terres de Lorraine est sous la responsabilité du centre psychothérapique de Nancy-Laxou depuis le 09 avril 2015. Il était auparavant rattaché au CHRU de Nancy.

Toul dispose d'un Centre Médico-Psychologique pour adultes.

Elle bénéficie également d'une antenne de Groupement d'Entraide Mutuelle, gérée par l'association Espoir 54 : espace d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité ouvert sur la ville pour des personnes adultes en situation de handicap psychique.

Clinique des Boucles de la Moselle : spécialisée en psychiatrie générale pour adultes et jeunes adultes (16-25 ans), en géronto-psychiatrie, en troubles du comportement alimentaire ainsi que dans la prise en charge des professionnels de santé. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 105 lits et places. Elle offre deux modes de prise en charge compatibles uniquement avec une hospitalisation libre : l'hospitalisation complète pour adultes (85 lits), et l'hospitalisation de jour (20 places)

FORCES	FAIBLESSES
De nombreux professionnels de santé présents sur le territoire.	Peu de professionnels de santé au sein du QPV et une méconnaissance importante des dispositifs existant par les habitants.
Visites, contrôles et actions de prévention à destination des enfants et des jeunes.	Importance de la souffrance psycho social notamment chez les jeunes.
Une offre de soin complete sur le territoire	Difficultés pour les travailleurs sociaux d'aborder les questions d'addiction afin de mettre en place un suivi.
Mise en place du CLS	Arrêt de l'ASV en 2015 = fin du réseau
Nombreuses permanences (CARUD, Service addidction, PASS...)	Méconnaissande des droits,...
CMP adulte et enfant	Une esperance de vie de 5,75 ans plus basse sur le QPV
GEM	
OPPORTUNITES	MENACES
Installation d'une permanence de la MDA	Permanences déjà remplis (2 mois d'attente)
CLS	Absence de pedopsychiatre au CMP
	Manque d'offre en santé mentale = temps d'attente trop long, prise en charge interrompue...
	Impact environnemental sur la santé des personnes

2- Accès au numérique

La « fracture numérique » touche prioritairement les personnes âgées et celles ayant le moins de qualifications. Les populations des QPV, appartenant très majoritairement aux catégories les moins favorisées, sont donc largement concernées par ces difficultés d'accès au numérique. Celles-ci sont de plusieurs ordres : celles des savoirs et savoirs faire, d'une part, et d'ordre matérielle d'autre part, l'accès aux supports et outils numériques étant rendu plus complexe par le faible niveau de ressources des habitants.

Ceci rend nécessaire la mise en place par l'État, en partenariat avec les collectivités locales et les associations, de deux types de réponses : des moyens humains d'une part, et des moyens matériels d'autre part.

Les moyens humains se traduisent soit en terme d'accompagnement (voire en assistance pour la minorité de personnes les plus éloignées), soit en terme de médiation vers l'autonomie numérique, pour les personnes capables d'acquérir des savoirs et savoirs faire.

Sur l'accompagnement, l'État apporte une contribution importante à travers les France service, dont 2 France service dans les QPV, au Plateau de haye et à Laxou provinces. Elle est complétée par l'outil numérique en ligne « aidants connect » qui s'adresse à tous les aidants professionnels.

Concernant l'autonomisation des personnes éloignées du numérique, c'est l'objectif auxquels répondent les 55 postes de Conseillers numériques France service attribués à la Meurthe-et-Moselle, dans une bonne dynamique de déploiement. Dans ce cadre, une attention particulière a été apportée aux QPV, si bien qu'à ce jour 11 y sont implantés (soit 1 conseiller numérique sur 5). Parmi ceux-ci, 10 le sont dans la Métropole du Grand Nancy. Par ailleurs, une vingtaine de conseillers numériques au total – sans y être toujours implantés - touchent néanmoins des habitants des QPV dans leurs interventions.

Fin 2022 début 2023, l'État a prolongé les aides financières aux Conseillers numériques, selon un barème dégressif sur 3 ans donnant de la visibilité aux structures porteuses. Le niveau de ces aides est comparable, la première année, aux aides exceptionnelles du programme de lancement (France relance). Soulignons que lorsque le conseiller numérique touche des habitants des QPV, elles sont majorées pour les collectivités (atteignant le même niveau que pour les associations) (cf <https://aide.conseiller-numerique.gouv.fr/fr/article/renouvellement-informationsgenerales-1ci8cxv/>).

Il est par ailleurs possible, en 2023 (et peut-être au-delà), de proposer de nouveaux postes de conseillers numériques en remplacement de postes non renouvelés.

S'agissant de la coordination des conseillers numériques, très utile lorsqu'elle existe, un appel à projets va être lancé par l'ANCT en vue de leur généralisation sur le territoire national.

Par ailleurs l'État a mis en place en Meurthe-et-Moselle, avec ses partenaires institutionnels, et en précurseur, une cartographie de l'inclusion numérique supportée par l'association AD2S :

<https://www.accesauxdroits.org/index.php/outils/annuaire-de-l-inclusion-numerique>.

Elle favorise la connaissance des dispositifs d'inclusion numérique et la bonne orientation des usagers par les acteurs.

Outre les moyens humains déployés, des moyens « matériels », interviennent dans certains territoires, avec l'appui de l'État. Ils consistent en des accès à internet et aux matériels informatiques. Ils sont de deux types :

- des espaces collectifs : tiers lieux, espaces associatifs ou publics, bornes d'accès aux droits

- des dons de matériels informatiques aux ménages démunis sur prescription de travailleurs sociaux et évaluation préalable des besoins. Sont développées pour ce faire des filières de récupération, recyclage, reconditionnement.

Enfin, l'État soutient des acteurs venant en appui aux structures de l'inclusion numérique, en leur apportant des ressources : il s'agit des Tiers lieux labellisés « fabriques numériques de territoires », et de HUB Est (Hub territorial pour un numérique inclusif, soutenu par la banque des territoires).

Sur le territoire du Grand Nancy, la convention de lutte contre la pauvreté conclue par l'État en 2020 avec la Métropole propose un important plan d'inclusion numérique « 360° » qui comprend, en complémentarité des Conseillers numériques France service:

- l'équipement de CCAS et de mairies de bornes tactiles d'accès aux droits,

- un dispositif de dons de matériels informatiques recyclés aux familles et aux élèves (dans le cadre de la cité éducative du plateau de Haye)

- une médiation « allers vers », dédiée aux habitants des QPV, pour sensibiliser à l'intérêt d'accès au numérique, les informer et les orienter sur les services existants sur le territoire,

- un soutien des acteurs de l'inclusion numérique par une mise en réseau de ceux-ci.

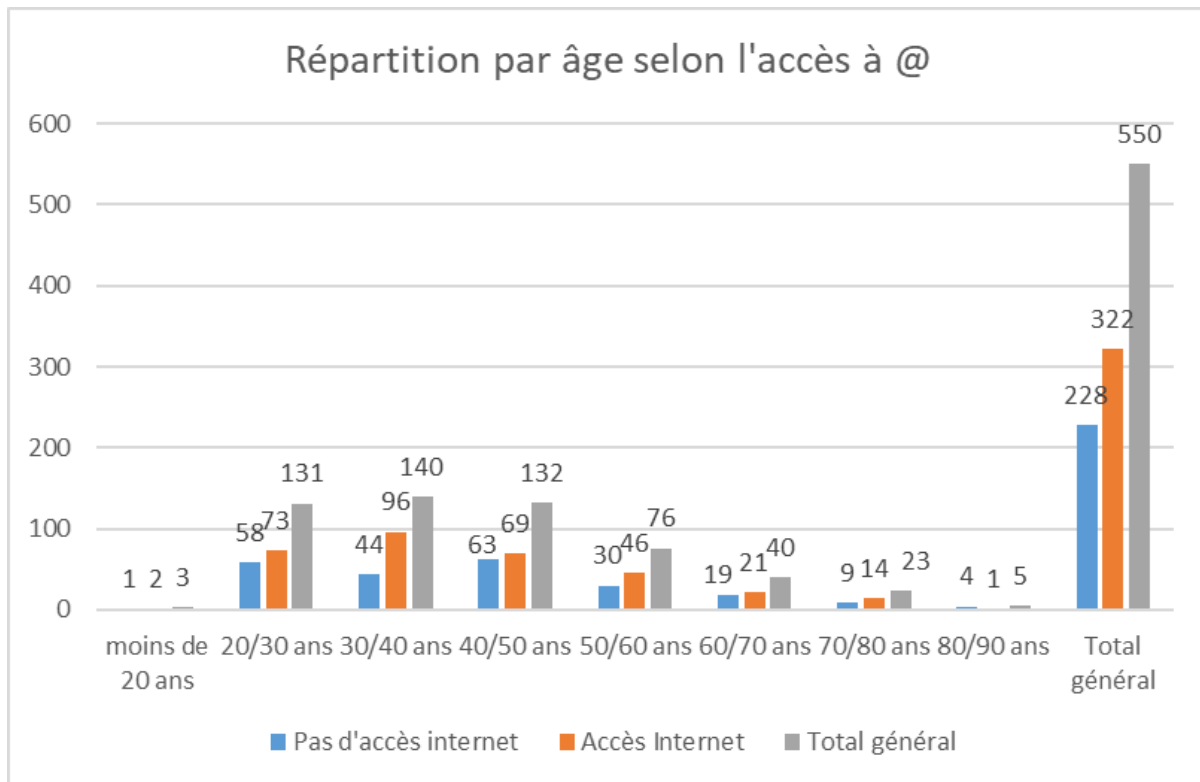
Une nouvelle « stratégie nationale pour un numérique inclusif » est en cours de définition en 2023.

S'appuyant sur les travaux du Conseil National de la Refondation, l'ANCT a publié une première feuille de route intitulée « France Numérique ensemble » pour 2023 – 2027. Celle-ci prévoit entre autres orientations :

- > d'identifier, dans chaque département, une collectivité pilote dans la politique d'inclusion numérique. L'État copilotera avec les collectivités l'établissement de feuilles de route territoriales 2023-2027.

- > de concentrer les moyens publics et privés dédiés à la pérennisation des dispositifs d'inclusion numérique. À cette fin l'ANCT mettra en place un fonds pluriannuel pour financer les besoins en ingénierie de projet (ressources humaines) de ces feuilles de routes territoriales.

Accès à l'outil numérique du public accompagné par la médiatrice sociale sur l'année 2022 :



La majorité ont entre 20 et 50 ans (73%).

Environ 58% ont accès à internet, le chiffre tombe à 48% chez les plus de 70 ans et monte à 62% pour les moins de 40 ans.

	Pas d'ordinateur	Ordi / tablettes	Total général
Pas d'accès @	211	18	229
Accès @	277	45	322
Total général	488	63	551

Ils sont 211 soit environ 38% à ne posséder ni accès à internet ni ordinateur et 304 personnes soit (55%) ont accès uniquement via leur téléphone.

488 personnes n'ont ni ordinateur, ni tablette pour se connecter. Seul 45 personnes (soit moins de 1%) dispose à la fois d'une connexion internet et d'un ordinateur et/ou tablette.

L'accès et l'utilisation de l'outil numérique par les publics du QPV demeure un des problèmes récurrents sur le quartier et peut avoir des conséquences dans beaucoup de domaine de la vie quotidienne. De plus, ces difficultés sont parfois combinées avec une non maîtrise de l'écrit.

Il existe des cours d'informatique porté par le CSC qui demeure peu connu et insuffisant aux vues des difficultés rencontrées ainsi qu'une initiation à l'utilisation de la tablette pour le public senior. L'association Femmes Relais propose également pour ces publics accompagnés une initiation à l'utilisation de l'outil informatique.

FORCES	FAIBLESSES
Mediateur social en charge des questions d'accès aux droits et au r	Faible taux d'équipement de la population du QPV
Ateliers d'initiations (ordi, tablette)	Barrière de la langue, des savoirs de base, non maîtrise de la langue écrite.
Espace Numérique en accès libre	Une réalité encore plus pregnante chez les seniors.
	Manque d'une offre concertée et visible sur le territoire
	Non maîtrise de l'outil
OPPORTUNITES	MENACES
Dispositif Aidant Connect	Isolement de ces publics
Qu'en est il du CRIL ?	Favorise le non recours aux droits, aux soins...

3- Logement / cadre de vie

Données Etat :

Les aides à la pierre de droit commun dans les QPV

- *Programmation des aides à la pierre limitée*

Depuis l'instauration de la nouvelle géographie prioritaire en 2015, les lettres annuelles de programmation sur le logement social, qui fixent les grandes orientations, disposent de manière claire le fait que la programmation de logements locatifs sociaux doit être plus que limitée au sein des QPV.

En effet, les crédits issus du FNAP ne doivent en principe pas financer la construction ou l'acquisition de logements familiaux (hors opérations répondant aux besoins de populations spécifiques) sur les QPV, plus particulièrement sur le périmètre d'intervention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), c'est-à-dire les quartiers d'intérêt national ou régional.

S'agissant de quartiers généralement à forte proportion d'habitat social, il convient de rappeler que pour contribuer à l'objectif de mixité sociale, il est impératif d'y éviter le développement de l'offre de logements sociaux, en particulier lorsque le taux de logements sociaux dans ces quartiers est déjà supérieur à 50 %.

En d'autres termes l'effort de production de l'offre locative sociale doit être répartie de manière équilibrée au sein des agglomérations, et les programmes locaux de l'habitat (PLH) ou plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUI), ont vocation à traduire cet équilibre sur les territoires qui en sont dotés.

Par conséquent l'octroi d'agrèments PLUS et PLAI sur ces quartiers est soumis à un régime dérogatoire qui figure en annexe de cette note. Son cadrage est défini en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Les dérogations peuvent en effet être instruites par les services déconcentrés (DDT/DEETS) ou par l'administration centrale (DHUP) selon les cas.

En revanche, le ministère du logement n'impose théoriquement pas de restriction à l'agrément d'opérations de logements familiaux en PLS, les logements étudiants et les foyers pour personnes âgées ou handicapées financés en PLS.

La DDT reste toutefois très vigilante sur l'attribution des logements familiaux financés en PLS dans les QPV.

En effet, si ce produit peut être considéré comme un outil de mixité sociale au regard des logements financés en PLUS et PLAI, déjà très présents sur les quartiers, il ne saurait être utilisé par les organismes HLM comme un moyen de contourner les règles dérogatoires relatives aux PLUS et PLAI. En effet, fixer pour un logement PLS, un loyer pratiqué de niveau PLUS, ne constitue pas un outil de mixité sur le territoire.

La doctrine prévoit d'ailleurs que l'octroi des PLS se justifie uniquement dans le cas de prix moyens de location au m² observés sur le marché libre supérieurs de 20 % aux montants maximaux autorisés pour le PLS.

Autrement dit, le montant maximal d'un loyer pratiqué pour le PLS étant de 9 €/m², son octroi ne se justifie que d'une part, si les prix moyens à la location observés sur le marché libre sont de 11 €/m² environ et que d'autre part une analyse qualitative fine du marché le justifie.

- La démolition de logements sociaux encouragée dans les QPV.

En cohérence avec l'objectif de limitation de la production de logement sociaux dans les QPV, le ministère du Logement encourage la démolition de grands ensembles quand ceux-ci sont particulièrement déqualifiés, dans un objectif global de densification et de déconcentration.

Réglementairement, le représentant de l'État dans le département se prononce sur l'opportunité d'une démolition après avoir recueilli l'avis de la commune d'implantation, conformément à la circulaire démolition du 15 novembre 2001.

Depuis 2018, une enveloppe financière du FNAP, d'un montant de 10 M€ pour 2023 au niveau national, est spécifiquement dédiée au financement de la démolition de logements locatifs sociaux (environ 5 000 € par logement dans la limite de 33% du prix de revient de l'opération).

Ces crédits ne peuvent être mobilisables uniquement sur des opérations en zones détendues B2 ou C. Les QPV NPNRU en sont exclus, étant donné le fait qu'ils relèvent alors d'une convention NPNRU qui régit tous les investissements sur ces quartiers (et donc les démolitions). Sur les QPV de droit commun, le financement des démolitions peut donc être encouragé le cas échéant.

Dans le cas de telles démolitions, l'État doit promouvoir à chaque fois qu'il est possible, dans ses échanges avec les porteurs de projets et les délégataires des aides à la pierre, des solutions alternatives à la reconstitution massive et immédiate des logements locatifs sociaux sur site et y favoriser des opérations de diversification.

Données et enjeux départementaux en matière d'hébergement/logement :

Accompagné, en partenariat avec les établissements ou service social ou médico-social et opérateurs du secteur Accueil Hébergement Insertion, les services de l'État en Meurthe-et-Moselle, parmi lesquels la DDETS, mobilisés dans le cadre des politiques publiques sociales, gèrent un parc de plus de 2400 places d'hébergement et de plus de 2200 places de logement accompagné, aux fins d'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité sociale et de difficultés financières.

Si les premières ont vocation à répondre à l'impératif d'inconditionnalité posé par le législateur consacrant le droit pour toute personne sans abri et en situation de détresse d'avoir accès à une solution d'hébergement, les secondes s'inscrivent dans un accompagnement vers une solution de logement transitoire voire autonome conformément à la philosophie née du plan Logement d'Abord (résidences sociales classiques, pensions de famille, résidences accueil, intermédiation locative, foyers de jeunes travailleurs, etc).

A l'instar des logements sociaux, ces dispositifs, qui couvrent l'ensemble du territoire départemental, et sans siéger nécessairement et spécifiquement en QPV, trouvent à bénéficier aux habitants des QPV en fonction des circonstances et des difficultés qu'ils peuvent éventuellement rencontrer.

Ainsi peuvent être cités :

- sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, une résidence sociale de 108 logements sur le quartier de la Californie à Jarville
- sur le territoire de la Communauté de communes Terres Toulouses, une pension de famille en plein coeur de quartier à Toul Croix de Metz
- sur le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson, une résidence sociale de 102 places sur le quartier de Procheville à Pont-à-Mousson
- sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Longwy, un foyer de travailleurs migrants réhabilité en résidence sociale et pension de famille sur le quartier Val-Saint-Martin à Mont-Saint-Martin.

L'État, en développant et en encourageant la création de ces structures au sein des QPV, s'engage à renforcer l'accompagnement social et socio-professionnel des publics les plus fragiles, tout en soutenant et en accompagnant les actions portées par les bailleurs sociaux en matière d'habitat d'une part, et en mettant en oeuvre des actions en matière de lutte contre l'habitat indigne dans les quartiers prioritaires d'autre part.

Enfin, en pilotant conjointement avec le Conseil départemental le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) dont la révision est attendue en 2023, auquel sont associés également les communes et les EPCI, l'État entend contribuer aux enjeux de cohésion sociale et de lutte contre la précarité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des mesures d'accès et de maintien dans le logement peuvent ainsi s'y déployer en faveur des habitants des quartiers prioritaires, exercées par l'État (mesures d'Aller Vers et Dans le Logement (AVDL), prévention des expulsions locatives, ...) comme par le Département (mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL).

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLUiH comporte un volet habitat qui tient lieu de PLH. Les actions qu'il comporte à ce niveau visent à promouvoir un habitat de qualité propre à faire face aux besoins repérés lors du diagnostic (amélioration énergétique, adaptation aux personnes à mobilité réduite, diversification de l'offre de logements...).

Les orientations

- Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité
- Poursuivre le processus de valorisation urbaine et villageoise et de modernisation du parc ancien
- Assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en locatif et en accession pour répondre à la réalité des besoins
- Traiter de manière solidaire les besoins spécifiques de certains publics
- Assurer la gouvernance du PLUi-H

Ces actions sont menées par la CC2T et ses partenaires (communes, conseil départemental, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat...) et peuvent être de plusieurs types : aides financières, conseils techniques, reprises de logements vacants...

Les mesures relatives à la politique de l'habitat sont développées au sein du PLUiH dans le Programme d'Orientations et d'Objectifs. Ils ont vocation à s'appliquer pendant une période de 6 ans (2023-2029) avant de faire l'objet d'une révision.

Plus d'info : <https://terrestouloises.com/terres-touloises-en-action/amenagement-du-territoire/urbanisme-habitat/>

Chiffres clés :

96% sont locataires du parc social sur le QPV. Le QPV compte 639 logements.



TOUL HABITAT sur le QPV en 2022 :

Nombres d'occupants : 1 408

Nombre de logements concernés situés en QPV au 31/12/2022 : 639

Nombres de résidences : 28

Une salle sociale : la salle Joseph OURY

Le Foyer Offenbach géré par ARELIA : 25 logements

La copropriété Méhul et Gaveaux : 40 logements dont 8 logements de Toul Habitat

Un personnel de proximité renforcé :

Le quartier est couvert par 2,5 correspondants de secteurs (CS) et 2,5 couvrent le reste du patrimoine. Le responsable des correspondants de secteur, dont le rôle est d'encadrer et d'animer le service, est mobilisé à 50 % sur le QPV.

Les correspondants de secteur ont un rôle qui a évolué et qui évolue encore vers la gestion de la proximité et le lien social. Ce sont les représentants privilégiés de l'OPH auprès de nos résidents et donnent l'image de notre Qualité de service.

Sur le QPV, le renforcement de la présence du personnel de proximité est primordial pour maintenir une qualité de vie au moins identique au reste du parc de l'office. Pour plus d'efficacité, l'office a doté l'équipe de proximité d'un nouvel outil : l'application SOWEL sur smartphone qui leur permettra, en temps réel, de signaler et de suivre plus efficacement tous les incidents techniques de notre patrimoine, y compris en matière de propreté.

Les correspondants de secteur sont impliqués au quotidien à différents niveaux :

TECHNIQUE :

- Hygiène et propreté des extérieurs, des communs et des espaces verts

Ils sont garants de la maintenance des parties communes, la gestion des ordures ménagères et encombrants par le suivi et le contrôle des prestataires et le lien avec les équipes de la CC2T.

- Maintien technique du patrimoine, petites réparations.

Ils sont amenés à réaliser des petits travaux d'entretien courant. Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, les correspondants de secteur rénovent les communs et les entrées de résidence, par la mise en peinture.

- Assurer la sécurité des biens par une veille technique

Ils signalent les dysfonctionnements ou anomalies rencontrés lors des visites quotidiennes des sites en relayant au service patrimoine et/ou aux prestataires de service.

ACCOMPAGNEMENT

- Bien-être, aides au quotidien,

Ils sont le premier niveau de contact des locataires, ils réceptionnent les réclamations et apportent un premier élément de réponse ou de résolution par une intervention.

Ils sont également chargés des visites de courtoisie de nos nouveaux locataires et de la visite annuelle aux seniors.

Dans le cadre de l'accompagnement au vieillissement, ils participent en portant mains fortes lors de déplacement et/ou d'évacuation de meubles, pour monter les courses, sortir les poubelles ou en passant les appels auprès de nos prestataires en cas de besoin.

- Information, orientations,

Ils ont la charge de l'affichage dans les communs des informations utiles, de l'actualité de l'office, des travaux concernant la résidence... Tous les mois, ils distribuent personnellement les quittances de loyer dans les boîtes aux lettres, et deux fois par an de notre Mag'habitat.

- Sécurité des personnes et le contrôle du respect du règlement intérieur

Dans le cadre de leur ronde quotidienne, ils contrôlent l'encombrement des communs, les différents dépôts sauvages, ... Ils privilégient le dialogue et la pédagogie avant de passer aux courriers et en dernier recours, en cas de récurrence, ils alertent les services de l'ordre. L'équipe de proximité a également la charge de la gestion du suivi des voitures ventouses.

- Médiation et gestion des troubles de voisinages

Un agent chargé de médiation et de gestion des troubles de voisinages est mobilisé également à 50 % sur ce secteur. Il fait suite aux alertes des CS, des locataires en difficulté. Il mène l'enquête et apaise les conflits en lien avec les CS, par le dialogue, des courriers, et de l'affichage.

Vidéo-protection

La vidéo-protection est installée en QPV. A ce jour, ce sont 89 caméras posées sur 15 résidences et leurs abords dans le quartier.

L'objectif principal est la protection des bâtiments et de leurs abords, et dans une moindre mesure la prévention des atteintes à la sécurité des personnes.

C'est donc l'effet préventif, rassurant et dissuasif qui est recherché, les images n'étant visionnées qu'en cas de dégradations ou d'agressions.

Tranquillité résidentielle

L'équipe de proximité en partenariat avec les services de la Police Municipale organise la gestion des épaves et assimilés. Des réunions régulières ont lieu chaque année.

Neuf véhicules-épaves sans propriétaire identifié ont encore dû être enlevées sur le secteur en 2022 pour une mise en destruction.

Des courriers ont été envoyés et des appels téléphoniques ont été passés, ce qui a permis l'enlèvement de 14 véhicules épaves par leur propriétaire et 4 remises en circulation.

Constats issus des tables rondes :

- RSE et précarité énergétique
- Impayés de loyer ? Lié à la sous-occupation.
- Demande d'aide financière en augmentation concernant l'énergie. Identification des publics concernés.
- Augmentation prix énergie, savoir habiter.
- Sous-occupation : choix d'un HLM moins grand ? Accessibilité des petits logements ?
- Départ des enfants devenus des jeunes adultes et difficultés des parents à quitter le logement même s'il est trop spacieux et onéreux (investissement logement et quartier)
- 19.2% des jeunes de 16-25 ans habitant au QPV et accompagnés par la Mission Locale ont eu une situation de logement précaire (foyer, hébergé chez un tiers, dans la voiture, ...).
- 10.8% des jeunes de 16-25 ans habitant à la Croix-de-Metz et accompagnés par la Mission Locale ont eu une situation de logement précaire (foyer, hébergé chez un tiers, dans la voiture, ...).
- 6.6% des jeunes de 16-25 ans habitant à Toul Centre et accompagnés par la Mission Locale ont eu une situation de logement précaire (foyer, hébergé chez un tiers, dans la voiture, ...).
- 25.9% des jeunes de 16-25 ans habitant sur le territoire de Terres de Lorraine et accompagnés par la Mission Locale ont eu une situation de logement précaire (foyer, hébergé chez un tiers, dans la voiture, ...).
- Moins de difficultés de logement à la Croix-de-Metz.
- Carence de logement d'urgence.

- Difficulté à Toul Centre de trouver un logement (parc privé ou Toul Habitat).
- Très peu de « petits » logements et de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- L'accès au logement est compliqué sans justificatif de revenus (notamment pour les jeunes de moins de 25 ans, qui n'ont pas droit au RSA).
- La demande de domiciliation au CCAS est stable pour les adultes, et en légère hausse pour les jeunes.
- Appart' Info : développement des Ateliers autour du logement.
- Nécessité d'accompagnement des publics dans toutes les démarches en lien avec le logement.
- Changement fréquent de logement et de fournisseur d'énergie.
- Idée du parcours logement calé sur le parcours de vie.

Remontées habitants :

Des atouts :

- Un cadre de vie nettement **amélioré depuis l'ANRU** (ouverture du quartier, espaces verts avec la création du Parc de la Fraternité, réhabilitation des logements...)

Des attentes :

- Mobilier urbain : **Manque de bancs** (retour récurrent sur l'enquête senior mais également auprès des publics plus jeunes) **de poubelles**, de tables de pique-nique, de fontaines à eau.
- Eclairage public : **manque d'éclairage aux abords du Parc et rue de Verdun.**
- Entretien des espaces verts : **végétation souvent envahissante** qui gêne la visibilité notamment aux carrefours.
- Mobilité : **Difficultés à la fois physiques** (coût du bus de Ville; manque de liaisons hors Toul...) et **psychologiques** (sortir du quartier)
→ Véritable frein notamment pour l'accès à l'emploi des publics (zone Kléber...).

La thématique du logement et du cadre de vie est très fréquemment abordée par les habitants lors des différentes rencontres. Les marches exploratoires réalisées sur le quartier sous l'impulsion du Conseil Citoyen ont par exemple donné lieu à l'aménagement concerté de la place H. Miller (en cours).

SWOT cadre de vie logement :

FORCES	FAIBLESSES
chantiers jeunes	accès aux PMR
volonté d'améliorer le cadre de vie des toulais	
ANRU	
résidence sociale	
Arélia pension de famille	
permis de louer	
adaptation des logements	
renovation énergétique Toul Habitat	
Appart Info	
OPPORTUNITES	MENACES
Permanences ADIL	Coût de l'énergie
Résidence intergénérationnelle Habitat et Humanisme (hors QPV)	Impayés de loyer
Toul Habitat	
Diagnostic en marchant Conseil Citoyen	
Poste AR Toul Habitat	

4- Ecologie / mobilité, transport

Quelques freins ont été recensés mais pas de véritables données chiffrées :

- On note des problématiques de liaisons intermodales entre les communes.
- Problématique pour se rendre sur le quartier et en sortir.
- La difficulté ne réside pas tant dans le financement du permis de conduire mais davantage sur l'assiduité et l'obtention du code qui reste un frein pour certaines personnes. 2/3 des permis de conduire financé par Pôle Emploi ne vont pas au bout.
- La mobilité est aussi dans la tête.

Nécessité de réaliser un véritable diagnostic « mobilité » à plus grande échelle (CC2T ?)

La mobilité tant physique que psychologique reste un enjeu clés sur le QPV.

Le réseau de bus s'est améliorée avec la reprise du réseau par Colibri.

Les bus demeurent insuffisants pour les liaisons ville haute – ville basse notamment en soirée (plus de bus à partir de 20h) et les week end (offre réduite les samedis et inexistante le dimanche).

EMANCIPATION

1- Citoyenneté, lien social et vivre ensemble, accès à la culture et aux sports

Mise à disposition de locaux pour la réalisation d'actions

- Par le bailleur :

Dans le quartier, l'Office met à disposition gratuitement :

- Deux logements à des associations œuvrant dans le domaine culturel et sportif, en QPV (Association jeunesse active, Centre Culturel les Alevis)
- Les anciens locaux « régie » sont mis gratuitement à disposition de l'association ARELIA, en partenariat avec la Croix Rouge, pour stocker des meubles et des vêtements
- Un local associatif à une association de représentants de locataires, en QPV (CGL)
- Un local est mis à disposition gratuitement à l'association « Jeunes et cités »
- Mise à disposition d'une salle sociale (salle Oury) pour des manifestations festives. En 2022, la salle a pu permettre à 9 ; associations d'apporter des animations diverses et variés au quartier. Les habitants ont pu ainsi en profiter sur près de 160 jours d'occupations.

- Par la Ville de Toul :

- Gymnase PMC
- Salle Evelyne Faveaux
- CSC site Malraux (mise à disposition de bureaux associatif, prêt de salles)

- Exemple d'actions mises en place dans le cadre de la programmation

Studio Malraux par Radio Declic

Alliance Judo Toulouise : cours au gymnase PMC pour les enfants du QPV

Mieux connaître pour mieux agir CCAS de Toul

Collège : Arts et cultures urbaines

Femmes Relais Les mains à la pâte

Jeunes et Cités : actions de loisirs et ouverture culturelle

Tota Compania Festival RencArts et Chemins artistiques

Chantier argent de poche

Repair café

Insertion par le sport JCA

Estivales dans le cadre de Quartier d'Eté

- Développement du partenariat sur la plupart des actions mises en place en QPV :

Renforcement des liens avec le bailleur qui est présent sur de nombreuses actions, on peut notamment citer :

- Participation d'un correspondant de quartier aux Répar'Café en tant que dépan'acteur (1x par mois).
- Participation à un « Argent de poche » en octobre 2022 : encadrés par nos correspondants de secteur un groupe de jeunes de 16 à 20 ans ont participé à cette édition automnale axée sur des chantiers de plantation d'arbres.
- Alliance Judo Toulinois et la politique de la ville pour proposer aux enfants locataires de Toul Habitat de découvrir gratuitement le judo à l'occasion d'un stage aux prochaines vacances.
- En partenariat avec l'ALTCK DE TOUL, l'office participe à la mise en place d'un projet sportif en faveur de ses locataires.
- La « Politique de la Ville » et le CCAS, avec notamment les actions à destination des seniors
- Le Conseil Citoyen et la PV, participation aux marches exploratoires ainsi qu'aux réunions du Conseil Citoyen.
- Animations de la CC2T autour du compostage partagé, de la gestion du tri, des écogestes...
- Estivales 2022, Toul'été avec la construction de nichoirs.

Le Conseil Citoyen et la participation

Pour mémoire :

Les Conseils Citoyens ont été instaurés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, dans le cadre des nouveaux contrats de ville.

Le Conseil Citoyen est ouvert à tous les habitants du quartier et aux acteurs de la vie locale comme des associations, des commerces, des écoles, etc ...

Il se réunit quand il veut, il discute librement, il exprime des problèmes, propose des projets, prend des initiatives pour améliorer la vie du quartier. Il représente les habitants auprès des autorités, de la Mairie, de la Sous-préfecture.

Il respecte les principes démocratiques :

La liberté : il est indépendant

L'égalité : tous les avis, même les désaccords, peuvent s'exprimer

La fraternité : tout le monde respecte tous les autres

La laïcité, la neutralité : aucune religion ni opinion n'y est ni imposée ni interdite

La parité : les hommes et les femmes y jouent le même rôle.

Pour le quartier de la Croix de Metz, il est constitué en association depuis sa mise en place en 2016. Il s'agit de l'association « Nos Tissages ». Après avoir connu quelques difficultés notamment de recrutement, le Conseil Citoyen est actuellement constitué de 4 représentants associatifs et 7 habitants du quartier. Des réunions régulières ont lieu à minima 2 fois par mois et davantage afin de mettre en place des projets. Le Conseil Citoyen s'investit sur l'ensemble des animations et manifestations ayant lieu sur la Croix de Metz, parallèlement ils organisent des marches exploratoires et des pieds d'immeuble afin de recueillir et faire remonter la parole des habitants.

Voir PV de l'AG 2023 en PJ.

La Ville dispose d'un pôle participation des habitants au sein du CSC ainsi que d'un chargé de mission développement durable et participation citoyenne.

SWOT Participation, citoyenneté, lien social

FORCES	FAIBLESSES
Présence de nombreuses associations sur le quartier	Difficulté d'impliquer les habitants (notamment sur des thématiques culturelles)
Conseil Citoyen actif	manque de proposition sportives en dehors du foot
partenariat renforcé avec le bailleur	Chercher les "invisibles"
developpement d'un créneau de Judo à PMC	Lisibilité des actions et concertation
Association oeuvrant autour de la diffusion culturel et de son accès	
Renfort de la présence social (Jeunes et Cités, mediateurs)	
OPPORTUNITES	MENACES
Plateforme participative : proposition de projet par les habitants	Replis sur soi, individualisme
Pass famille nouvel formule	
Pass sport - Pass Jeune - Pass Culture	

2- Education / scolarité

Education Nationale :

Le REP comprend 1 collège, le collège Croix de Metz, 3 écoles élémentaires et 3 écoles élémentaires.

Pour l'année scolaire 2020 – 2021, le QPV compte 444 écoliers dont 170 en préélémentaires. 94 collégiens résident sur le QPV dont 78 sont scolarisés en REP. On compte 18 élèves en SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^{ème} prépa métier ce qui représente quasiment 20% des collégiens.

60.5% des collégiens viennent d'un milieu défavorisé. Un taux de réussite au brevet inférieur à la moyenne communale.

La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 33% ce qui est 10 points supérieurs à la moyenne de la commune.

Les prises en charges périscolaire

Dispositif	Intervenants	Financement	Coût pour les familles
Accompagnement à la scolarité	Enseignants	Education Nationale	Gratuit
Périscolaire	Salariés	Ville de Toul	1€/heure
CLAS - Association Mosaïque	Salariés et Bénévoles	Association + Ville + Etat	2€ par an + adhésion de 4€ par famille
Dispositif de Réussite Educative	Salarié	Etat - CCAS	Gratuit

En chiffres :

Etablissements scolaires	Effectifs total	Accompagnement Educatif	CLAS	DRE
Préélémentaires				
Jean Feidt	105		NC	18
Regina	62		NC	10
Eglantines	81		NC	2
Elémentaires				
PM Curie	146		47	25
M. Humbert	141		14	9
La Sapinière	128		7	4
Collège				
Croix de Metz			54	7
TOTAL	0	0	122	75

Le DRE :

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans le cadre des programmes 15 et 16 du Plan de Cohésion Sociale de la loi n°2005- 32 dites loi Borloo du 18 janvier 2005.

Le dispositif de réussite éducative de Toul accompagne des enfants et des jeunes, âgés de 2 à 16 ans, résidant sur le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV : quartier de La Croix de Metz) et/ou scolarisés dans les établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire (REP, réseau d'éducation prioritaire), présentant des signes de fragilité et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et/ou culturel favorable à sa réussite scolaire et éducative

Les parcours de réussite personnalisés se concrétisent par la mise en place d'actions individuelles et semi-collectives répondant à des besoins identifiés au préalable : accompagnement scolaire et éducatif, soutien à la parentalité, actions culturelles et d'éveil, santé, accès à des activités de loisirs et sportives.

En 2022, ce sont 75 enfants qui ont bénéficié d'un suivi.

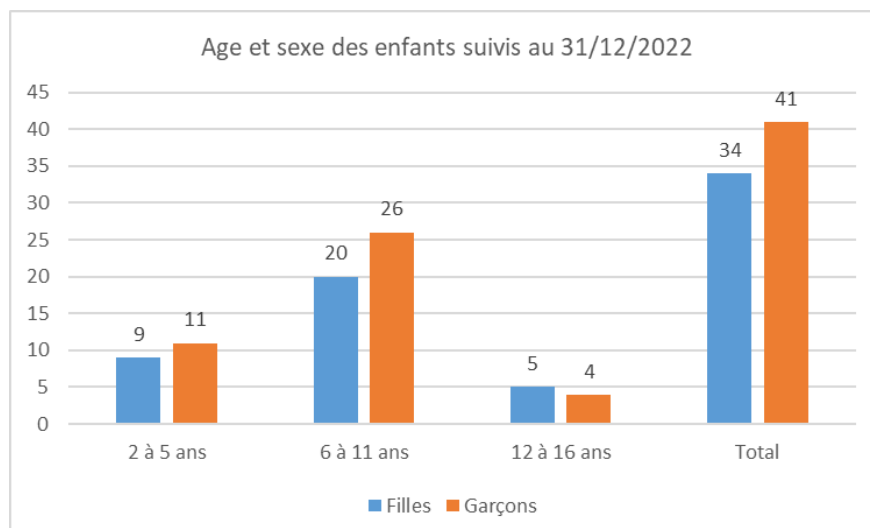
Les actions individuelles et semi-collectives mises en place :

- Ouverture culturelle pour 31 enfants,
- Ateliers culturels ponctuels pour 10 enfants,

- Ouverture culturelle – Eveil pour 29 enfants,
- Soutien scolaire primaire 34 enfants,
- Soutien scolaire collège pour 7 collégiens,
- Accompagnement dans un parcours de santé et suivi,
- Accompagnements sur des dispositifs ou activités de droit commun,
- Soutien à la parentalité et médiation famille/école.

Constats :

- Peu d'enfants allophones nouvellement arrivés orientés,
- Plus d'orientation pour des difficultés d'apprentissage liées à la maîtrise de la langue française,
- Orientation dès la maternelle pour des difficultés de socialisation et de langage, des difficultés de comportement et d'acquisition des premiers apprentissages.



Difficultés rencontrées avec les familles :

- Méconnaissance des différents dispositifs proposés (scolaire, CLAS et DRE), des acteurs sur le site André Malraux et des ressources du territoire,
- Non maîtrise de la langue française avec des enjeux différents (volonté d'intégration, projet d'insertion, priorités familiales, sens donné à la scolarité),
- Difficultés à prendre contact avec des familles (barrière de la langue, compréhension et acceptation d'une prise en charge par le dispositif) retardant la mise en place d'un parcours personnalisé ou entravant la mobilisation de la famille,
- Dénis ou non compréhension des difficultés de l'enfant, relation distante avec le corps enseignants ou relations conflictuelles,
- Difficultés éducatives (absence d'un cadre éducatif sécurisant), souffrances psychosociales (environnement familial fragilisé), avec des difficultés à répondre aux besoins de l'enfant ou désinvestissement du rôle éducatif,
- Difficultés à prioriser les prises en charge en accord avec la famille et à poser un diagnostic médical, psychomoteur et cognitif (refus, surinvestissement, en attente de bilans).

Difficultés identifiées lors des saisines :

- Difficultés de langage et de socialisation chez les enfants entrant en classe de maternelle. Peu d'interactions de l'enfant avec l'adulte et ses pairs.
- Discontinuité de la scolarité (des absences régulières et, ou de longues absences) entravant l'acquisition des premiers apprentissages et l'assimilation des règles collectives en classe.
- Difficultés de comportement (respect des codes sociaux, gestion des émotions et acceptation des frustrations difficiles, écart entre les règles éducatives de la famille et l'école) et insécurité psychoaffective entravant la disponibilité de l'enfant à acquérir de nouvelles acquisitions (situations familiales fragilisées, troubles du comportement diagnostiqués ou non). Besoin d'une relation duelle à l'adulte.
- Non maîtrise de la langue française pour des enfants allophones nouvellement arrivés avec un besoin de soutien à l'intégration (nouveaux codes sociaux, accès à des activités/bain de langue).
- Non maîtrise de la langue d'enseignement différente de la langue maternelle avant l'entrée dans la scolarité (enfant en retrait, blocage à l'oral) entravant l'acquisition de nouveaux apprentissages scolaires.
- Difficultés scolaires chez des jeunes collégiens (absentéisme et comportements inadaptés, risque d'un décrochage scolaire), difficultés à donner sens à leur scolarité et à se projeter (continuité de la scolarité/choix d'orientation à venir).

Difficultés rencontrées lors des accompagnements :

- En attente de bilans en orthophonie (délais d'attente).
- Absence d'un diagnostic médical, psychomoteur et cognitif, psychoaffectif (levée des freins familiaux, liste d'attente CMP Enfant ou absence d'un dépistage précoce) entravant la mise en place d'une aide spécifique.
- Difficultés dans les apprentissages scolaires très variées : non maîtrise du vocabulaire usuel, maîtrise de la langue française non structurée (syntaxe), compréhension partielle, erronée ou lacunaire linguistique, rendant difficile l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.
- Difficultés à entrer dans le métier d'élève (discontinuité de la scolarité liée à la crise sanitaire / cycles 1 et 2) et difficultés de certains enfants à s'autoriser à apprendre (apprentissage linguistique, dévaluation des compétences).
- Présence des écrans à un âge précoce avec un usage non accompagné, parfois non contrôlé.
Défaut d'activités d'éveil et de loisirs, d'activités ludiques partagées avec les adultes (langage et jeu, attrait à de nouvelles découvertes...). Rythmes du sommeil de l'enfant non respecté.
- Difficultés chez les jeunes collégiens à verbaliser leurs envies et centres d'intérêt, leurs difficultés scolaires et à prioriser leurs besoins en soutien.
- Discontinuité de certains parcours personnalisés (démobilisation des familles) freinant la progression dans de nouvelles compétences personnelles, sociales et éducatives.

Le CLAS :

Les actions mises en place dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité dépendent d'une charte Nationale CLAS. Ce sont l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir

à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, ainsi que l'accompagnement des familles. Ces champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant et à de meilleures chances de succès à L'école.

L'association accompagne essentiellement les enfants scolarisés sur le REP (Réseau d'Education Prioritaire) dans les écoles primaires P et M Curie, La Sapinière et Maurice Humbert, dont une majorité scolarisée sur l'école se trouvant sur le secteur du Contrat de Ville, ainsi que leurs parents. En ce qui concerne les collégiens, les actions s'adressent à tout collégien scolarisé au collège de la Croix de Metz ou résidant sur la ville haute. Les lycéens résident, eux, sur le quartier. Nous touchons majoritairement des enfants qui ne bénéficient pas de ressources nécessaires dans leur environnement.

Ces 2 dispositifs travaillent en étroite collaboration entre eux avec souvent une réorientation en fin de parcours vers l'association mais aussi de nombreuses actions conjointes.

Le partenariat se fait de manière beaucoup plus large avec de nombreuses structures :

- **Education Nationale** : suivis et échanges réguliers avec les enseignants, l'équipe du RASED. Participation régulière à des équipes éducatives. Des premières rencontres de familles au sein de l'école, Médiations enfant/parents/école.
- **Association Arélia** :
- **Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (CD54)**
- **Association Jeunes et Cité**
- **Maison des adolescents**
- **MJC de Toul** : Participation aux rencontres du projet « Orchestre à l'école ».
- **Association Femmes Relais**
- **Radio Décllic**
- **Services du développement social de la Ville de Toul**
Centre communal d'action sociale
Centre Socioculturel de Toul
- **Services du développement culturel de la Ville de Toul**
Musée – Médiatrice service Patrimoine
Médiathèque

Constats partenaires

- 33% des 16-25 ans habitant le QPV ne sont ni scolarisés ni en emploi, contre 23% pour la ville.
- Mission Locale : La situation des jeunes sur le QPV semble tendre à s'améliorer.
- Incidence de la présence de l'équipe de Prévention (Jeunes et Cité).
- 2022-2023 : 68 jeunes du QPV, 102 jeunes du quartier Croix-de-Metz et 80 jeunes du quartier Toul Centre et des autres quartiers, ont été accueillis à la

Mission Locale.

- Isolement plus présent des jeunes du Centre-Ville par rapport à ceux de la Croix-de-Metz.
- Peu de jeunes du Centre-Ville, visibles au Centre-Ville.
- Changement des codes et des moyens de communication : adaptation nécessaire des professionnels.
- Enjeux des jeunes majeurs ASE (17^{ème} année) : création du parcours insertion.
- Saturation de la Maison des Ados.
- Où sont les filles, les adolescentes ?
- Mal-être important des jeunes sur la ville. Sur-sollicitation de la Maison des Ados, puis liste d'attente et pas de réponse. Pareil pour le CMP Enfants.
- Craintes dans l'avenir : Usage du numérique (addiction, éducation numérique, ...).
- Comment questionnons-nous les besoins des jeunes ? Filles ou Garçons ?
- Comment aborder les notions de laïcité, d'égalité Homme/Femme, etc. ?
- Baisse du nombre d'enfants, donc baisse des effectifs scolaires (aux écoles maternelles Regina, Gouvion, Saint-Evre).
- Hausse du nombre d'enfants dans le QPV.
- Présence de l'association Mosaïque sur le QPV : cas unique sur les QPV.
- 12,6% de taux de retard en 3^{ème} (7,7% pour l'EPCI).
- 20% des collégiens résidant dans le QPV sont scolarisés en SEGPA, ULIS, UPEZA ou en 3^{ème} Prépa Métiers, contre 11,7% des collégiens résidant au centre-ville de Toul.

FORCES	FAIBLESSES
Présence de nombreux dispositifs de soutien CLAS, DRE, EN	Non maîtrise du langage (vocabulaire usuel...) - socialisation des jeunes enfants
Equipe de prévention spécialisée	Rythmes de l'enfant pas toujours respectés
	Ecrans très présents
	Absentéisme précoce
OPPORTUNITES	MENACES
Un partenariat développé pour la prise en charge des enfants	Précarisation des familles choix entre les plus en difficultés
	Bilan et prise en charge medical trop long (ortho, CMP...)
	Craintes autour des usages du numérique, des addictions
	Demande d'accompagnement CLAS en augmentation, réponse à toutes les demandes pas possible

3- Famille et parentalité

Diag et enjeux en cours

Constats partenaires :

- Hausse du nombre de signalements à l'enfance (en sachant que les enfants témoins de violences conjugales sont considérés comme victimes).
- L'accès des familles précaires aux actions prend du temps et il n'y a parfois plus de places (système du « premier arrivé, premier servi »).
- Hausse du nombre de familles monoparentales dans le QPV.
- Mobilité des familles, accessibilité des transports, coût des transports.
- Mobilité douce, développement des pistes cyclables, Repar'Vélo.
- Différence entre la Croix-de-Metz et le centre-ville au niveau de la mobilité : service rendu à la population

4- Intégration

En Meurthe-et-Moselle, 248 demandeurs d'asile sont devenus bénéficiaires de la protection internationale en 2022 (BPI). La reconnaissance de ce statut marque pour ces personnes le début de leur parcours d'intégration qui passe notamment par un logement autonome, l'apprentissage de la langue ainsi que l'insertion professionnelle. La très grande majorité des BPI n'ont que peu de ressources financières car ils n'avaient pas l'autorisation de travailler lors de l'examen de leur demande d'asile. Par conséquent, la plupart sont relogés dans le parc social via le "comité technique de relogement des réfugiés" dans des logements qui se trouvent souvent dans les QPV. Le contrat d'intégration républicaine (CIR) prévoit jusqu'à 600h de Français Langue Etrangère (FLE) en fonction des besoins des BPI, forfait insuffisant dans la plupart des cas. Cela implique donc une forte demande en FLE dans les QPV, à laquelle les associations ainsi que les centres sociaux présents dans ces quartiers doivent répondre.

En outre, compte tenu de leur parcours, l'intégration professionnelle des BPI est particulièrement difficile et nécessite un accompagnement spécifique proposé notamment par certains acteurs des QPV.

L'action de Femmes Relais :

Apprentissage du français

Les cours d'alpha et de FLE sont dispensés à des personnes débutantes, jusqu'au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence (CECR)

L'apprentissage du français se fait en pratiquant des exercices d'expression écrite et orale, de compréhension écrite et orale ainsi que par des jeux de rôles ou des dialogues, mais aussi des jeux divers : dominos, jeu de l'oie, mots croisés sur le logement, la famille, les métiers. De plus, en complément des cours théoriques diverses activités sont proposées permettant de transposer les acquis en situation dans la vie courante, de travailler sur un vocabulaire spécifique mais aussi simplement de prendre du temps pour s'occuper de soi et reprendre confiance.

106 personnes de 36 différentes nationalités : afghane, albanaise, algérienne, arménienne, bangladaise, brésilienne, britannique, camerounaise, colombienne, congolaise, centrafricaine, égyptienne, espagnole, française, géorgienne, ghanéenne, guinéenne, italienne, iranienne, ivoirienne, kosovar, macédonienne, malgache, malienne, marocaine, nigériane, roumaine, serbe, sierra – léonaise, somalienne, soudanaise, syrienne, thaïlandaise, tibétaine, tunisienne, turque et ukrainienne sont ainsi inscrits au cours d'apprentissage de la langue. Certaines ont déjà des acquis dans leur langue d'origine et d'autre non, elles sont ainsi réparties dans les différents groupes de niveau.

Les cours sont dispensés par douze bénévoles. Les apprenants peuvent suivre jusqu'à 4 heures de cours par semaine (2 fois 2 heures), sauf pendant les vacances scolaires. Ainsi, un apprenant présent à toutes les séances participe à en moyenne 120 heures de cours /an.

Les apprenants sont répartis par groupes de niveaux (Pré-alpha, alpha, A1.1, A1, A2) après entretien d'accueil avec Mme Amzil. L'affectation dans un groupe peut être modifiée à tout moment en fonction de la progression de chacun.

Chaque groupe réunit de 12 à 19 personnes mais ils ne sont jamais tous présents en même temps.

En avril 2022, la sous-préfecture a sollicité l'association pour des cours de français aux réfugiés ukrainiens arrivés à Toul et dans les villages du Toulois, une trentaine environ intégrés dans les cours.

Détail de la répartition des apprenants :

- Pré -alpha : 29 inscrits
- Alpha : 25 inscrits qui viennent 2 ou 4 h/semaine
- A1 débutants : 28 inscrits qui viennent seulement 2 h ou 4 h/semaine
- A1 intermédiaire : 16 inscrits
- A2 : 18 inscrits

De plus l'association propose différentes activités concourant à l'intégration des personnes primo – arrivantes.

L'action d'ARELIA

La constitution d'Arélia (Association Régionale pour le Logement et l'Insertion par l'Activité Economique) procède d'une histoire associative de lutte contre l'exclusion, portée par 4 figures historiques, qui s'étend sur un siècle d'existence. Elle a abouti en 2016 à la fusion de l'association du Grand Sauvoy (ex Foyer du Jeune Ouvrier) accueillant des hommes et des femmes et de l'association REGAIN 54, ayant récemment elle-même regroupé trois autres associations : l'Association Lorraine d'Aide aux Sans Abris (ALASA) pour les adultes à la rue, l'Association Lorraine d'Accueil des Libérés (ASLORAL), dont le but était de recevoir des sortants de prison et l'association du Gîte Familial, foyer d'accueil de femmes seules ou avec enfants, se retrouvant à la rue.

Arélia poursuit les finalités qui étaient celles des fondateurs, associant la mise à l'abri et la protection des personnes vulnérables à une prise en charge globale de toutes leurs difficultés leur permettant de se réintégrer dans la société, de développer leur projet de vie et d'accéder à un logement, un emploi, aux soins, à l'éducation ou une formation, à la culture ou à des activités physiques ou sportives.

- Pension de famille

La pension de famille (anciennement maison relais) « LA CUESTA » accueille 25 résidents locataires, accompagnés au quotidien par des travailleurs sociaux. La maison relais est une résidence sociale dont la vocation est d'accueillir des personnes dont les perspectives d'insertion et d'autonomie sont très faibles, et l'accès ou le maintien en logement ordinaire sont extrêmement compliqués.

Différentes animations et activités favorisent la socialisation des résidents et leur insertion. L'intégration de la pension de famille dans le quartier et le tissu local est une préoccupation permanente. Elle se réalise, par exemple, à travers la participation à différentes fêtes et manifestations en lien avec d'autres associations. Trois appartements sont équipés pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer :

- L'accueil et l'orientation notamment en urgence,
- L'hébergement et le logement, individuel ou collectif, dans ou en dehors des murs,
- Le soutien et l'accompagnement social,

- L'adaptation à la vie active et l'insertion sociale et professionnelle.

Hébergement d'urgence :

Demandeurs d'asile : Le dispositif d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) assure l'hébergement d'urgence et l'accompagnement des personnes sans hébergement et en procédure de demande d'asile. Les travailleurs sociaux accompagnent les familles dans leurs démarches de demande d'asile, les responsabilisent pour toutes les questions liées au logement, les aident à suivre des cours d'apprentissage de la langue française.

Service d'Accueil et d'Orientation : Accueil des personnes en rupture de logement, d'hébergement en vue d'apporter et de construire une réponse adaptée à leur problématique.

FORCES	FAIBLESSES
Présence d'un association dispensant des cours d'apprentissage du français	Des actions qui ne bénéficient pas ou peu à ces publics
Apprentissages proposés aux parents au sein du collège Croix de Metz	Peu de passerelles avec les autres associations
Présence de l'association ARELIA qui regroupe différents services (SAO, hébergement d'urgence, HUDA...)	
OPPORTUNITES	MENACES
Existence de nombreuses actions pouvant être support (bain de langage)	Prise en charge des publics ukrainien qui a créé des tensions au sein des apprenants
	Publics ayant des situations administratives complexes = précarité, pas de projection possible
	Nécessité de plus d'organismes prodiguant des formations FLE
	Dispense des cours ne reposant que sur des bénévoles

5- Lutte contre les discriminations / laïcité

Il est très difficile de disposer d'indicateurs fiables pour rendre compte des discriminations quel que soit le territoire retenu. Les statistiques peuvent rendre compte d'écart de situation sans pour autant qu'il soit possible de rattacher ce fait à des processus discriminatoires. Dans certains cas elles sont inexistantes.

L'expérience montre que certaines données peuvent constituer des indicateurs de risque face aux processus discriminatoires : c'est notamment le cas de la présence étrangère, mais aussi de celles de familles monoparentales ou encore de celle relative à la présence de personnes présentant un handicap.

Une population d'origine étrangère importante :

Une forte représentation de population d'origine étrangère dans le QPV, 23.3% contre 7.1% au niveau de la Commune de Toul.

De faible revenu et un niveau de formation faible :

69.4% de la population du QPV perçoit au moins une allocation CAF et 55.2% sont des allocataires isolés soit plus de la moitié des allocataires du quartier.

24.8% des DE ont un niveau de formation inférieur au CAP BEP et 46% un niveau CAP BEP

De nombreuses familles ayant une PCS « défavorisées »

60.5% des élèves scolarisés au collège issu du QPV viennent d'une famille ayant une PCS dite « défavorisée » contre seulement 35.6% pour la commune

Une population plutôt jeune :

42.4% des jeunes de moins de 25 ans contre 30.1% dans la commune.
Indice de jeunesse 2.5

Des familles monoparentales

41.3% des familles sont monoparentales dans le QPV contre 20.9% dans la commune.

Un taux n'important de personne en situation de handicap :

L'AAH représente 11.6% des allocataire recevant au moins une prestation CAF contre 9.9% pour la commune de Toul.

Une population qui, du fait de ces caractéristiques sociodémographiques : jeunes, femmes et hommes seuls, personnes étrangères ou considérées comme telles est exposé aux phénomènes d'exclusion tels que la pauvreté, le chômage, le handicap mais aussi au « risque » de discriminations.

Le diagnostic mené a permis d'établir un certain nombre de constats et d'identifier les actions déjà menées sur le territoire au titre de la lutte contre les discriminations. Sur cette base un certain nombre de perspectives pour l'action ont été émis par les acteurs.

Constats partagés

- ⇒ Une réalité démographique de la présence étrangère sur le QPV
- ⇒ Une identification complexe des processus discriminatoires
- ⇒ Des victimes potentielles qui peuvent également être porteuses de discriminations
- ⇒ Pluralité des formes de discriminations : Sexe – Origines – Age – Diplôme - ...
- ⇒ Problématique de l'accès au droit et non recours
- ⇒ Emergence des discriminations liées à la fracture numérique.
- ⇒ Une méconnaissance de l'autre et de ses différences qui entraîne des discriminations
- ⇒ Une prise en compte de cette problématique dans l'ensemble des projets portés par le contrat de ville.
- ⇒ Nécessité de plus d'organismes prodiguant des formations FLE
- ⇒ Nécessité de trouver des organismes prodiguant des formations d'alphabétisation aux personnes autres que primo-arrivantes.

Etat des lieux des actions :

Cette partie ne rend pas compte de l'exhaustivité des actions menées sur le territoire mais de celles identifiées pendant la phase de diagnostic comme entrant dans le champ de la prévention et de la lutte contre les discriminations. Elles sont finalement assez nombreuses tout en ayant des liens plus ou moins tenus avec la prévention et la lutte contre les discriminations. On peut noter en 2022, l'organisation d'une formation sur l'égalité H/F et la lutte contre les discriminations à destination des agents en contact avec le public.

Si les actions visant à lutter directement contre les discriminations sont peu nombreuses, nombre d'actions agissent indirectement sur les discriminations par exemple en levant les freins à l'accès à un bien ou un service. C'est notamment le cas dans le champ de l'emploi et du développement économique.

Nombre d'actions permettent l'accès aux droits, voire l'accompagnement des « victimes ».

Enfin certaines actions proposent également d'agir sur les représentations à l'origine de discriminations y compris celles ayant répondu aux appels à projets 2022 du contrat de ville.

Porteurs	Intitulé de l'action	Résumé du projet
ACT - RADIO DECLIC	Cache-cache-micro	Réalisation d'émissions de radio répondant à la problématique de l'éducation aux médias pour les enfants des écoles primaires de Toul et de l'agglomération Toulaise. Les émissions sont réalisées en classe par les enfants et leurs enseignants.
ACT - RADIO DECLIC	Studio Malraux	Réalisation d'émissions de radio avec les habitants sur des thématiques de leur choix de type table ronde et/ou de faire connaître et valoriser un dispositif, une association, une action du quartier.
ALLIANCE JUDO DU TOULOIS	Faciliter l'accès au judo et à ses valeurs éducatives, à tous, sur le quartier de la Croix de Metz	Aide financière afin de permettre aux familles défavorisées du quartier de la Croix de Metz de pouvoir accéder à ce sport
CCAS	Show des métiers	Organisation d'un forum des métiers sur le QPV (Place Henri Miler et espace Malraux). L'objectif est de donner envie aux demandeurs d'emploi par le biais de démonstration concrète des métiers répartis en 7 pôles distincts. Il s'agit de métiers en tensions ayant des difficultés de recrutement de mains d'œuvre. A l'issue du stage, les DE qui le souhaite pourront se voir proposer une immersion au sein d'une entreprise. Une journée SAV sera également proposée à l'issue du forum afin de retravailler des demandes précises avec les DE.
ARELIA FRATERNITE SUD LORRAINE	Professionnalisation des chantiers d'insertion	Soutien technique et humain aux chantiers d'insertion menés par le Grand Sauvoy pour le public issu du quartier de la Croix de Metz dans le cadre de leur chantier maraîchage.
CCAS	Mieux communiquer pour mieux agir	Suite à l'enquête "senior" menée en 2021, il est notamment ressorti un manque d'accès à la communication et donc de connaissance de l'offre du territoire. L'objectif pour cette année est donc de mener des actions sur le

		QPV en s'assurant de la bonne communication auprès de cette population spécifique (porte à porte, associations communautaires, affichages et distribution ciblées...). Le deuxième point portera sur l'accès au numérique et son utilisation par les PA via notamment la mise en place d'ateliers d'initiation à la tablette, un accès à l'EPN... L'objectif est la création d'un point d'information senior en centre ville avec dans un second temps une expérimentation en ville haute.
IDEES INTERIM C	Accompagnement renforcé vers l'emploi des publics résidant dans le QPV La Croix de Metz	L'agence d'Intérim propose un projet d'accompagnement à l'emploi des publics prioritaires issus notamment du quartier Croix et de Metz en travaillant à la fois sur des réunions collectives, des sessions de simulation d'entretiens d'embauche et des sessions de recrutement individuel. L'agence propose également de venir présenter son action auprès des structures demandeuses.
JEUNES CITOYENS EN ACTION - JCA	Stage sportif et participation à l'apprentissage de la citoyenneté	Organisation de stages sportifs sous prétexte de travailler la citoyenneté avec les jeunes issus du quartier. Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes que tout est possible à condition de respecter les règles. Ainsi l'organisation de sorties spécifiques pendant les vacances d'été, pour des jeunes ne pouvant partir en vacances doit leur permettre de mettre en pratique et de donner du sens aux valeurs du vivre ensemble au-delà du terrain de foot.
FEMMES RELAIS	Mains à la pâte (atelier jardin et cuisine)	Animation d'un jardin à destination prioritairement des personnes isolées du quartier Croix de Metz. L'objectif étant non seulement d'entretenir le jardin mais également d'en faire un lieu de rencontres et d'échanges entre les habitants. Il s'agira également de faire du lien entre les produits cultivés et leur utilisation lors des ateliers cuisine
JEUNES ET CITE	Ouverture culturelle et animation du territoire Toul 2022	Mise en place de différentes animations ayant pour but de développer les liens sur le quartier mais aussi de l'animer : 'un événement culturel JAM graffiti / hiphop avec chantier pour 3 jeunes, Trois journées Animation «Pied d'immeuble» ; une animation réparation de vélo avec chantiers

		pour 3 jeunes ; une animation « kermesse » avec chantier ; une animation fête de fin d'année avec Femmes Relais ainsi que la participation à la vie du territoire.
JEUNES ET CITE	Accompagnement éducatif et actions de loisir pour des familles de Toul 2022	Il s'agit d'aller à la rencontre des familles en travaillant avec le tissu associatif local . Le loisir est un support afin d'engager la relation avec les familles du quartier. 3 types de projets sont envisager pour ce faire : des actions d'accompagnement individuel des familles afin de créer du lien avec des familles repérée par l'équipe ; des sorties de loisirs et culturelles, 2 sorties en bus, des projets en partenariat avec Femmes Relais ; des ateliers en direction des mères de famille et enfin des une participation aux manifestations locales.
JEUNES ET CITE	Rencontre, mobilisation, chantiers éducatifs et accompagnements individualisés des jeunes de 16 à 25 ans	L'association intervient, depuis 2020 à la demande du conseil départemental de Meurthe et Moselle et de la Ville de Toul, sur des missions de prévention spécialisée. Le travail de rue et de proximité est important afin d'identifier les besoins sur le territoire notamment au regard du contexte sanitaire peu favorable depuis l'implantation de l'équipe. Ainsi la présence sociale s'organise de différente manière : accueil, permanence administrative avec ou sans rdv, des entretiens individuels. Un partenariat avec la Mission Locale s'est opéré notamment autour de la GJ ainsi que via des permanence dans leurs locaux. Organisation de chantiers (éducatifs, animations et individuels + partenariat sur les chantiers du CSC)
MJC	Orchestre à l'école	Poursuite du projet labellisé "Orchestre à l'école", L'objectif est de s'appuyer sur l'apprentissage de la musique en orchestre pour permettre aux enfants fréquentant les établissements scolaires du REP (écoles PMC, La Sapinière et Collège) de développer leurs compétences sociales et scolaires, mieux vivre sur leur territoire, lutter contre le décrochage scolaire et la délinquance. Des aménagements ont du être envisagés afin de s'adapter aux contraintes sanitaires : Pour la Sapinière, un projet danse sera proposé afin de pallier

		l'impossibilité de brassages des groupes ; les groupes ne se font plus par niveaux de classe mais par écoles ; décalage de la reprise pour les nouveaux collégiens....
MOSAÏQUE	Actions Parentalité (REAAP)	<p>Les différentes actions parentalité sont mises en place dans le cadre d'un projet global parentalité redéfini pour 2021-2023 Les deux porteurs de projets sont le centre socioculturel et l'association Mosaïque. Le projet vise toujours à favoriser l'implication des parents dans l'éducation et la scolarité de leurs enfants par le biais des différentes activités proposées par l'association. Les principales actions régulières portées par l'association seront reconduites et renforcées. Au titre de l'année 2020, les priorités se porteront sur l'investissement des familles et des bénévoles, la formation des accompagnateurs, la redynamisation du partenariat.</p> <p>Pour mémoire, les axes d'actions des années précédentes se déclinent comme suit :</p> <p>. Axe 1 : Parentalité et scolarité : Pour une rentrée réussie au collège ; Sac d'histoires ; Actions menées dans le cadre du CLAS ; Accompagnement individuel des familles. Actions nouvelles : groupe langage 0-6 ans ; Conférence théâtralisées (parents et professionnels).</p> <p>. Axe 2 : Accompagner les parents dans leur rôle "être parent aujourd'hui" : La ronde des jeux ; Sensibilisation à l'usages des écrans ; bouge ton corps, bouge ta tête ; mercredis parents enfants ; journées soleil. Nouveaux projets : le cercle des jeux ; ateliers parents 0-3 ans : création de bouteilles sensorielles ; mercredis parents ados ; temps d'échanges entre parents sur différentes thématiques.</p> <p>Axe 3 : Favoriser un travail en réseau autour de la Parentalité : constats : trop peu d'actions sont développées en partenariat, manque d'information et de communication entre partenaires, coordination pas toujours efficace et effective...</p>

MOSAIQUE	Découvrir, c'est du plaisir	L'action est proposée aux enfants de CP et CE1 maîtrisant mal le langage, la communication. En effet, le constat est fait sur le quartier qu'un nombre grandissant d'enfants ne sont pas ou peu en interaction avec l'adulte d'où un langage très pauvre rendant la communication difficile. Ses enfants sont ciblés via l'association ou le DRE et participe à cette action 2 demi-journées par semaine. il s'agit de travailler le langage orale par des mises en situation simple avec des supports variés afin que l'enfant se sente à l'aise et à travers une thématique définie à l'avance. A la fin de la semaine, les enfants reparte avec un support afin de pouvoir réinvestir la démarche en famille.
MOSAIQUE	Accompagnement à la scolarité	Actions dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : Accompagnement global pour les enfants du primaire et du collège et leur parents (scolaire + ouverture). Nouveaux projets : - Actions passerelle : temps d'échange entre CM2 et 6ème ; partenariat renforcé avec Jeunes et Cités ; soirée d'information sur la filière professionnelle - Ouverture culturelle et projets : Projets Ados ; sortie culturelles pour les primaires ; choix d'une thématique commune à toutes les actions (environnement et développement durable) - Développement des compétences des accompagnateurs - Renforcer la participation des enfants et l'investissement des parents ;
TOTA COMPANIA	Festival Renc'Arts	En 2022, le festival prend une nouvelle tournure, il sera composé d'un temps scolaire (4 spectacles pour les élèves du QPV de la moyenne section au CM2 soit 208 enfants) et de 2 temps tout public (des ateliers financés via VVV et DRAC et 1 spectacle familial sur le site Malraux). Le festival est entièrement gratuit et se déroulera du 2 au 7 mai 2022.
TOTA COMPANIA	Chemins artistiques	Conception en partenariat avec le DRE et le CLAS de Mosaïque, de différents chemins artistiques afin de compléter l'apprentissage des enfants et leur apporter un éveil culturel : Parcours éveil (- de 6 ans) (atelier éveil théâtral)

		<p>Parcours découverte (primaire) : ateliers impro, écriture, sérigraphie + rencontre auteur) + restitution</p> <p>Parcours apprentissage (collège) : Ateliers scénographie, sérigraphie et photographie) + restitution</p> <p>Parentalité : atelier P/E dans le cadre des Renc'Arts</p>
TOUL	Maison de la Justice et du Droit	Participation au fonctionnement de la MJD situé sur le QPV.
TOUL	Semaine animation été 2022 (800 ans de la cathédrale de Toul)	Mise en place d'une semaine d'animation sur le QPV à destination des familles. La semaine aura pour thème les 800 ans de la cathédrale afin de faire le lien avec les actions qui se déroule en centre-ville. Il s'agit de réaliser des ateliers sur la thématique du médiévale en partenariat avec les associations du quartier et les différents services de la Ville. La semaine sera ponctuée d'animations professionnelles (frappe de monnaie, concert, spectacle, ciné plein air.... à définir avec les partenaires).
TOUL	Espace cuisine de quartier	Création d'une cuisine prétexte à rompre la solitude et l'isolement des personnes. Il s'agit d'organiser différents temps notamment de travailler sur l'axe alimentation auprès des publics précarisés, de leur redonner confiance via des atelier d'échange de savoir, de pratique...Plusieurs type d'ateliers seront mis en place: Atelier cuisine du monde ; atelier enfants ou parents/enfants ; atelier de transformation ; repas partagé ; table d'habitants
TOUL	Fresque école Jean Feidt / chantier éducatif rémunéré	Réalisation d'une fresque à l'école Jean Feidt à partir de dessin d'enfants de GS de l'école accompagné par un artiste local (Antonio Cos) ainsi que par des enfants fréquentant le périscolaire. Sur la base de ces dessins, l'artiste proposera une maquette qui une fois validée sera réalisée par le biais d'un chantier argent de poche durant les vacances d'avril. un groupe de parents volontaire sera également mobilisé afin de préparer les murs en amont du chantier.

6- Pauvreté / précarité

Les QPV sont, on le sait, particulièrement touchés par la pauvreté : alors que le taux de pauvreté était en 2019 de 14,6 % en France et de 15 % en Meurthe-et-Moselle, dans les QPV du département il dépassait 40 % dans la grande majorité des quartiers, allant de 33,5 % à 62,4 %. Pour 6 QPV, il était même à plus de 50 %. Si le recours aux minima sociaux est en légère baisse en 2023 dans le département, l'inflation depuis 2022, particulièrement forte sur les produits de première nécessité, impacte significativement les ménages pauvres. Affectant également les prix de l'énergie, elle impacte à court terme négativement la pauvreté réelle, en terme de « pouvoir d'achat ». La hausse du recours à l'aide alimentaire constatée sur 2022 et le premier semestre de 2023 semble directement en découler. Les restaurants du Coeur et le Secours populaire par exemple enregistrent des augmentations annuelles de l'ordre de 20 à 25 % sur le département, et, pour beaucoup d'habitants des quartiers prioritaires, cette aide est indispensable.

Dès lors, les actions de prévention et de lutte contre la pauvreté mises en œuvre par l'État avec ses partenaires publics et associatifs dans le département, y compris en QPV, y sont particulièrement nécessaires.

Au niveau National, pour rappel, une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été établie dès 2018 en concertation avec les acteurs, avec 5 engagements prioritaires sur :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- la garantie des droits fondamentaux des enfants
- L'effort mis sur les parcours de formation pour tous les jeunes
- Une réflexion pour des droits sociaux accessibles, équitables et incitatifs à l'activité
- L'accompagnement de tous vers l'emploi

Aux niveaux Régional et départemental, cette stratégie se traduit par :

- Du soutien financier d'actions, pour le niveau régional
- Une contractualisation, au niveau départemental, avec 2 collectivités territoriales d'importance majeure en matière d'actions sociales : le Département et la Métropole du Grand Nancy, amplifiant leurs actions par des concours financiers incitatifs.

Dans les deux cas les actions concernées bénéficient de l'appui technique de la Commissaire à la lutte contre la pauvreté du Grand Est.

S'agissant du soutien d'actions par le niveau régional (DREETS et Commissaire à la lutte contre la pauvreté), celles-ci sont nombreuses en Meurthe-et-Moselle et très majoritairement associatives. Les appels à projets régionaux, dans le cadre de France relancent notamment, ont par exemple renforcé la lutte contre l'illectronisme, l'accès aux droits des plus fragiles, et, plus récemment, la lutte contre la précarité énergétique par la mise en place de médiateurs de proximité en partenariat avec les bailleurs sociaux et en symbiose avec les adultes relais des QPV.

Dans le domaine de l'accès à l'alimentation et aux produits de première nécessité, ces crédits régionaux ont soutenu par exemple la mise en place d'un entrepôt de la banque alimentaire dans le Nord du département, qui permettra de renforcer les approvisionnements par la ramasse locale auprès des grandes surfaces, au bénéfice de ce territoire, y compris les villes. En matière de produits de première nécessité, des crédits régionaux contribuent en outre à la prise en compte de la précarité menstruelle des femmes les plus démunies.

S'agissant de la contractualisation menée au niveau départemental (Convention d'Appui à la Prévention et la Lutte contre la Pauvreté), les champs de ces actions sont les suivants :

- l'action sociale : renforcement de la qualité de l'accueil inconditionnel des publics fragiles, accès à leurs droits (généralisation des réseaux territoriaux d'acteurs)
- l'insertion professionnelle : efficacité de l'accompagnement dans le RSA, renfort des accompagnements des publics en insertion ainsi que des actions favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi,
- la prévention spécialisée, principalement dans les QPV (publics jeunes).

Sont également soutenues des actions diverses touchant notamment l'aide alimentaire, l'accès des enfants et des jeunes les plus défavorisés à des activités annuelles sportives ou de loisirs, parmi les multiples interventions portées par le Conseil départemental.

Pour la métropole, l'État soutient des actions dans 3 domaines principaux : l'aide alimentaire (mise en réseau des acteurs, qualité de cette aide), l'accès au numérique des plus démunis, et la lutte contre les freins à l'emploi. De nombreuses actions déjà implantées dans les QPV ont bénéficié par ce biais d'un accroissement de leurs moyens.

Par ailleurs, s'agissant plus spécifiquement de l'aide alimentaire, l'État participe directement au soutien de la distribution aux plus démunis, par des aides financières au fonctionnement des associations (Banque alimentaire, Restaurants du Coeur, Secours populaire, Croix rouge...). Ces moyens ont été augmentés, ce qui permet de répondre à la hausse des bénéficiaires et des coûts supportés par les associations. Bien que soutenues financièrement à la hauteur des besoins, les associations, qui reposent très largement sur le bénévolat, sont confrontées à des difficultés de recrutement, et rencontrent également des problèmes de locaux, domaine dans lequel le soutien des collectivités locales de niveau communal et intercommunal est particulièrement nécessaire.

En partenariat étroit avec le Conseil départemental et la Métropole, la DDETS veille, par des réunions régulières avec les associations, à la bonne coordination des aides alimentaires sur le territoire, et met en œuvre avec un relatif succès les orientations partagées suivantes :

- garantir la couverture territoriale des besoins des plus démunis
- développer une distribution et un accès à l'alimentation respectueux des personnes, qualitatifs, durables et comprenant un accompagnement.

En 2023 deux fonds nationaux de l'État renforcent ces soutiens :

- Un fonds dédié à la précarité alimentaire des étudiants
- Un fonds dédié à l'alimentation durable, avec des moyens sur 3 ans (2023 – 2025).

Ce second fonds, avec une déclinaison nationale et locale, rejoint les orientations développées au niveau départemental et partenarial, à savoir :

- améliorer la qualité de l'accès à l'alimentation : qualité des produits et provenance plus locale
- attention portée au caractère durable de l'accès à l'alimentation
- diversification de ces modes d'accès (achats à prix réduits plutôt que simple « distribution »)
- accompagnement des bénéficiaires, dont accompagnement à la nutrition
- participation de ceux-ci aux actions qui les concernent.

Toujours dans le champ de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'État a mis en place des Points Conseil Budget visant à accompagner les ménages les plus fragiles à la

gestion de leur budget, dont ceux habitant en QPV. Ces PCB travaillent notamment sur le surendettement, pour aider à le traiter, mais aussi à le prévenir. Les 5 PCB en fonctionnement couvriront très prochainement la totalité du département. Pour les zones urbaines ils sont portés par l'UDAF sur les territoires du Grand Nancy, de Terre de Lorraine, du Lunévillois, et par les PIMMS du Grand Longwy et du Pays de l'Orne sur leurs territoires respectifs.

S'agissant de la contractualisation de la lutte contre la pauvreté avec les Départements et les Métropoles, la forme actuelle prendra fin en décembre 2023. Elle sera remplacée par des Pactes locaux des Solidarités, à conclure début 2024 avec ces mêmes collectivités locales. Ceux-ci s'appuieront sur des diagnostics locaux préparés en 2023 et porteront sur les grands axes suivants (leurs contours précis restent à confirmer) :

- la prévention de la pauvreté (lutte contre les inégalités à la racine)
- la sortie de la pauvreté par l'accès à l'activité et l'emploi
- les besoins essentiels, notamment l'accès aux droits (y compris des personnes en grande marginalité)
- la prise en compte des plus défavorisés dans la transition écologique

FORCES	FAIBLESSES
2 cuisines pédagogiques	Difficulté pour trouver des leviers de mobilisation des publics isolés
Jardins partagés	Injonctions paradoxales
Présence d'Emplettes et Cagettes	
Jardins familiaux	
Epicerie Sociale Croix rouge	
Aide aux droits (CCAS, médiatrices, MDS)	
OPPORTUNITES	MENACES
Bon découverte Emplette et Cagette CCAS	Augmentation du coût des denrées alimentaire, de l'énergie
Plan pauvreté	Non recours aux droits
Grain de sel	
Démarche dignité dans les assiettes - labo CAP	
Fonds dédié à la précarité alimentaire des étudiants	

7- Accès aux droits

Dans le domaine de l'accès aux droit et aux soins :

- Un groupe « accès aux droits » au niveau de Terres de Lorraine et porté par le CD 54. Ce groupe se réunit et organise une mise à jour des actualités de l'accès aux droit via une plateforme collaborative et une revue numérique. L'accès aux droits est un enjeu majeur et reste au cœur de la réflexion au sein de la Ville de Toul afin d'offrir une meilleure visibilité au public de leurs droits. Cette réflexion englobe également la problématique liée à l'accès à l'outil numérique.
- Présence de plusieurs médiateur social sur le quartier dont un particulièrement fléché sur l'accès aux droit et l'aide aux démarches. Sa mission est d'aider les personnes à

répondre à des problématiques de la vie courante (aide aux démarches, rédaction d'un courrier, aide à la compréhension de certains documents...) visant à réduire le phénomène de non recours.

- Le CCAS porte le dispositif PARADS, une personne est présente tous les matins sur rendez-vous sur le site Malraux.
- La maison de la justice et du droit est ouverte tous les jours avec ou sans rendez-vous et une permanence d'avocats à lieu environ 3 samedis matins par mois

Offre de service présente sur le QPV

- Centre Socio-Culturel
- CCAS
- Maison Départementale des Solidarités:
- MJD avec un greffier du TGI de Nancy 4 jours par semaine + différents intervenants (conciliateur, défenseurs des droits, permanences d'avocats...)
- Médiatrices sociales sur l'accès aux droits (Femmes Relais + Ville),
- Jeunes et Cités (équipe de prévention spécialisée).
- CIDFF

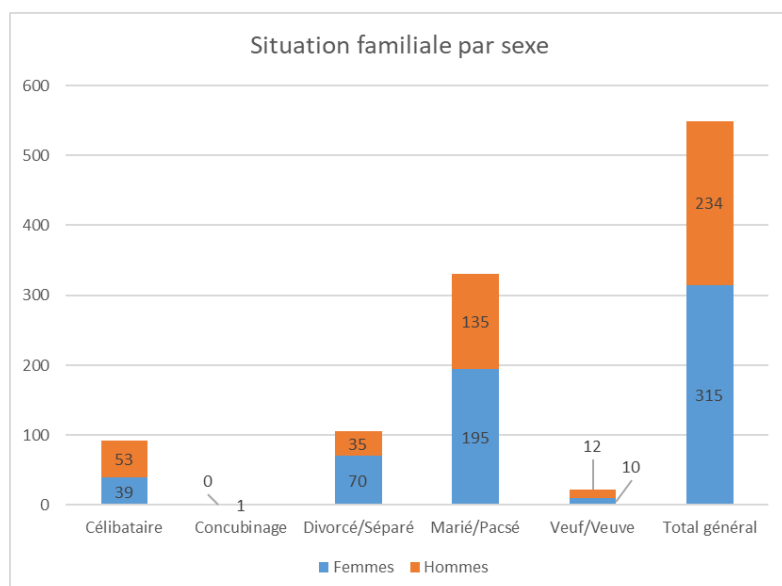
Médiation Sociale - Janvier à décembre 2022

Typologie du public reçu :

	Nombre de personne	Hommes	femmes	QPV	part QPV en %	part femmes en %	part homme en %
janvier	27	7	20	21	77,78%	74,07%	25,93%
février	50	12	38	45	90,00%	76,00%	24,00%
mars	72	36	36	60	83,33%	50,00%	50,00%
avril	78	31	47	63	80,77%	60,26%	39,74%
mai	60	24	36	41	68,33%	60,00%	40,00%
juin	40	14	26	34	85,00%	65,00%	35,00%
juillet	25	11	14	15	60,00%	56,00%	44,00%
août	30	16	14	22	73,33%	46,67%	53,33%
septembre	38	20	18	22	57,89%	47,37%	52,63%
octobre	60	31	29	41	68,33%	48,33%	51,67%
novembre	31	15	16	22	70,97%	51,61%	48,39%
décembre	42	19	23	29	69,05%	54,76%	45,24%
TOTAL 2022	553	236	317	415	75,05%	57,32%	42,68%

553 personnes ont pris rendez-vous en 2022 majoritairement des femmes (57%)

75% des personnes résident sur le QPV.



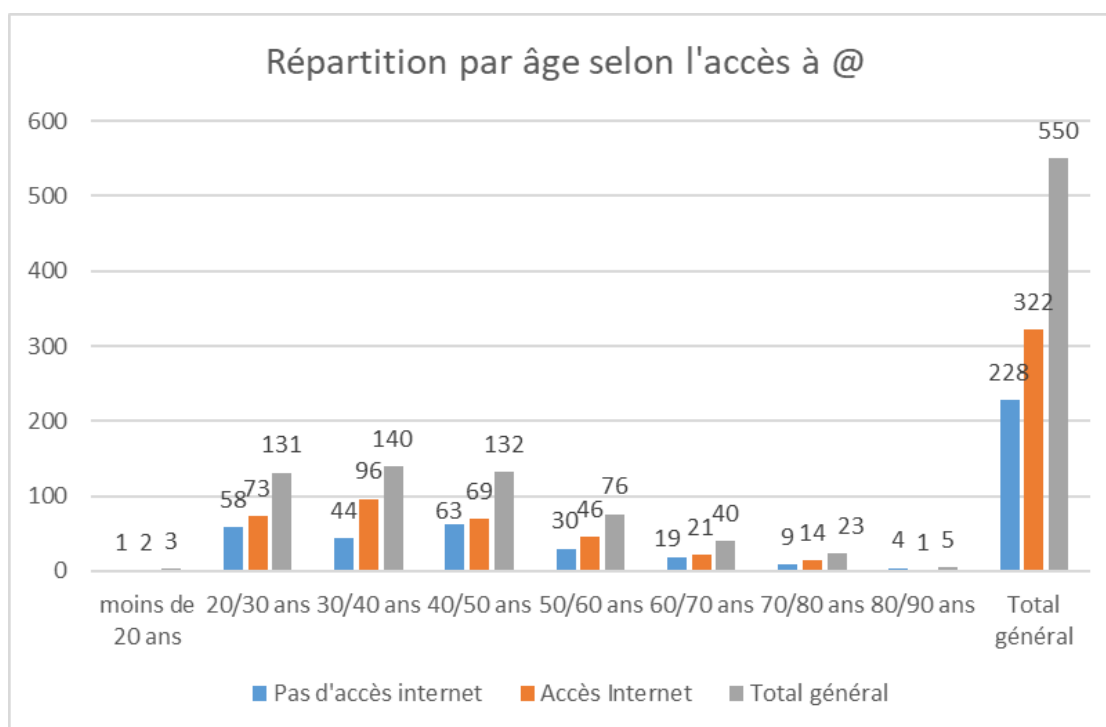
La plupart des personnes sont mariés (60%)

Motif de rendez vous

	Total	CAF	Sécu	Adm	Divers
janvier	27	13	2	7	5
février	50	8	8	28	6
mars	72	20	14	33	5
avril	78	21	8	38	11
mai	60	14	6	23	17
juin	40	7	1	15	17
juillet	25	7	5	9	4
août	30	8	4	12	6
septembre	38	7	8	17	6
octobre	60	14	5	30	11
novembre	31	4	2	18	7
décembre	42	6	8	20	8
TOTAL 2023	553	129	71	250	103
En %		23,33%	12,84%	45,21%	18,63%

La majorité des personnes vient pour des papiers administratifs, principalement pour la préfecture (45%).

Accès au numérique



La majorité ont entre 20 et 50 ans (73%).

Environ 58% ont accès à internet, le chiffre tombe à 48% chez les plus de 70 ans et monte à 62% pour les moins de 40 ans.

	Pas d'ordinateur	Ordi / tablettes	Total général
Pas d'accès @	211	18	229
Accès @	277	45	322
Total général	488	63	551

Ils sont 211 soit environ 38% à ne posséder ni accès à internet ni ordinateur et 304 personnes soit (55%) ont accès uniquement via leur téléphone.

488 personnes n'ont ni ordinateur, ni tablette pour se connecter. Seul 45 personnes (soit moins de 1%) dispose à la fois d'une connexion internet et d'un ordinateur et/ou tablette.

Dispositif PARAD - CCAS de Toul :

La création du PARADS, prévue par le plan de Cohésion Sociale, a été adoptée le 30 Juin 2004 et par le Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions le 06 Juillet 2004. Le dispositif est existant au sein du CCAS depuis 18 ans.

L'objectif du PARADS est d'améliorer l'effectif aux droits sociaux, avec une attention particulière aux publics en difficulté et aux personnes inconnues ou mal connues des accueils administratifs et sociaux.

Il a pour vocation à faciliter leur accès à l'information ainsi qu'à les accompagner dans leur demande d'ouverture de droits sociaux, en les orientant vers les services compétents.

Par ailleurs, ce dispositif a pour objectif de remédier à l'insuffisante prise en compte de la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion sociale.

Nombre d'usagers reçus		%
Centre Ville	120	52%
Ville Haute	113	48%
TOTAL	233	100%

Motifs des demandes	Centre Ville	Ville Haute	TOTAL	%
Aide à la constitution de dossiers	29	26	55	18%
Démarches numériques	30	34	64	21%
Demande diverses	78	91	169	55%
Visites à domicile	13	6	19	6%
TOTAL	150	157	307	100%

Aide à la constitution de dossiers	Centre Ville	Ville Haute	TOTAL	%
Demande de retraite personnelle	0	2	2	4%
Demande de retraite complémentaire	2	0	2	4%
Demande d'Allocation de Solidarité pour Personnes Agées (ASPA)	1	2	3	5%
Demande de pension de réversion y compris pension réversion complémentaire	2	0	2	4%
Demande de MDPH	3	2	5	9%
Demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS)	9	13	22	40%
Dossier de demande de pension d'invalidité	0	1	1	2%
Dossier d'aide financière CPAM	1	0	1	2%
Demande de prestations CAF	3	0	3	5%
Dossier de nationalité française	4	3	7	13%
Dossier d'urbanisme	1	0	1	2%
Dossier de rachat d'obsèques	0	1	1	2%
Demande de logement social	3	2	5	9%
TOTAL	29	26	55	100%

Démarches Numériques	Centre Ville	Ville Haute	TOTAL	%
Démarches numériques CPAM (Déclaration COVID, CSS, Rattachement enfants, Suivi dossier, Attestations paiement et Transmission docs)	3	7	10	16%
Démarches numériques CAF (Déclarations trimestrielles et/ou annuelles, Transmission docs, Création compte, MAJ dossier, Prise RDV, Infos complémentaires à fournir)	12	17	29	45%
Démarches numériques Pôle Emploi (Actualisations, Inscriptions, Transmission docs)	3	2	5	8%
Démarches numériques Préfecture (Prise de RDV)	2	0	2	3%
Démarches numériques Mutuelle (Transmission docs)	3	0	3	5%
Démarches numériques ANTS (Cartes grise)	1	0	1	2%
Démarches numériques Retraite (Attestations de paiement)	0	1	1	2%
Démarches numériques diverses (Envois de mails, Création compte client, Chèque énergie, Prime Rénov)	6	7	13	20%
TOTAL	30	34	64	100%

Demandes diverses	Centre Ville	Ville Haute	TOTAL	%
Aide pour compléter divers imprimés	19	14	33	20%
Démarches téléphoniques auprès des organismes	14	13	27	16%
Démarches auprès de différents organismes (Courriers)	13	15	28	17%
Déclarations impôts version papier	3	0	3	2%
Demande carte TED (y compris renouvellement)	0	8	8	5%
Explications de courriers, de dossiers	13	17	30	18%
Aide à la rédaction de divers courriers	7	19	26	15%
Tri/classement des papiers administratifs	0	1	1	1%
Renseignements divers	9	4	13	8%
TOTAL	78	91	169	100%

FORCES	FAIBLESSES
CSC site Malraux – Dinet	Absence de conseiller numérique
CCAS : accueil inconditionnel + PARAD	AD2S pas assez connu
AD2S (accès aux droits) CSC...	Absence de cartographie de ce qui existe
Médiateurs sociaux	Communication vers usagers et entre professionnels
Animateur CAF proche des partenaires pour débloquer situations et possibilité RdV tel ou physique si besoin	Pouvoir accéder à l'emploi nécessite le numérique
	méconnaissance du taux de non recours
	Faible taux d'équipement @ des publics
	Pas d'espace France Service
OPPORTUNITES	MENACES
Maison France Service	Publics invisible : comment les toucher ?
Actionner les leviers pour lutter contre le non recours	Accélération technologique
Médiateurs = maillage de l'accès aux droits	Omniprésence du numérique (jeunes et publics vulnérables)
	Décalage dans les capacités d'utilisation loisirs et accès aux droits
	Nécessité de se connecter pour prendre les rdv = non recours

Sécurité

1- Prévention de la délinquance

Les instances de concertations

Le département de la Meurthe-et-Moselle compte 18 quartiers prioritaires de la politique de la ville dont 16 en zone police et 8 sur la circonscription de Nancy :
Les QPV hors circonscription de Nancy :

LONGWY Gouraincourt – Remparts

LONGWY Quartier Voltaire

HERSERANGE Concorde

MONT-SAINT-MARTIN Val Saint Martin

PONT-A-MOUSSON Bois Le Prêtre – Procheville

LUNEVILLE Centre Ancien

LUNEVILLE Niederbronn – Zola

TOUL Quartier La Croix De Metz

Quartier Croix de Metz

Le commissariat de sécurité publique de Toul concourt à la protection des personnes et des biens sur son ressort territorial de compétence, à savoir les communes de TOUL, DOMMARTIN-LES-TOUL et ECROUVES.

Le quartier de la Croix de Metz est l'un des secteurs les plus peuplés de la circonscription. Il est situé sur le ressort de la commune de TOUL.

Même si la sécurité publique est résolument engagée dans la prévention de la délinquance de par sa présence dissuasive sur le terrain 24 heures sur 24, chaque jour de l'année, la lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité, les incivilités et les troubles à la tranquillité publique ne sont pas le domaine exclusif de la Police Nationale. Il s'agit d'une coproduction de sécurité à laquelle sont associés l'éducation nationale, les bailleurs sociaux, les municipalités...

Ce partenariat est formalisé à travers le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.).

A ce jour, le quartier de la « croix de Metz » reste marqué par l'économie souterraine liée au trafic de stupéfiants. Il convient de souligner que des opérations judiciaires de grande ampleur y ont été récemment menées, conduisant à la neutralisation de trafiquants à la notoriété régionale. Quelques « points noirs » persistent sur quelques immeubles avec des nuisances pour le voisinage, mais également la commission de dégradations. Nonobstant ces points de vigilance, il apparaît clairement que le quartier de la croix de Metz jouit d'une « certaine tranquillité ».

Sur quatre ans, les indicateurs de délinquance sont orientés à la hausse. Après une forte augmentation en 2022, les atteintes à l'intégrité physique restent soutenues en bonne partie du fait des violences « intra familiales ». Les atteintes aux biens progressent également, portées notamment par les « autres vols au préjudice de particuliers ». Dans ce contexte, il convient de noter que les faits de « violences urbaines » restent en nombre très modeste.

Dans le cadre des Groupes de Partenariat Opérationnels, le développement des efforts de prévention mis en oeuvre par les différents partenaires, au sein de ce quartier est encouragé. L'implantation de nouveaux moyens de vidéo protection ont été réalisés à cette fin, notamment dans le but de lutter efficacement contre les regroupements d'individus et les nuisances qu'ils créent.

Prévention des violences intrafamiliales

Un dispositif spécifique et innovant de prise en charge des victimes est mis en place au sein de la CSP de Nancy. Cette structure rattachée à l'état-major et dénommée « pôle psycho social », est constituée d'un policier référent spécialisé, en charge également de la coordination départementale de l'aide aux victimes et d'un psychologue spécialisé. À leurs côtés, opèrent un travailleur social éducateur spécialisé dont la rémunération est financée pour partie sur des fonds FIPD, et un infirmier psychiatrique mis à disposition par le centre psychothérapeutique de Nancy. Cette équipe pluridisciplinaire accompagne les victimes dans leur parcours au sein des services (accueil, prise de plainte ou déclaration de main courante, suivi d'avancement des procédures) et participe au quotidien à l'évaluation des situations au contact direct des agents en charge des plaintes et des enquêtes.

Parallèlement, les personnels du pôle psycho social animent le partenariat avec les différents acteurs de l'aide aux victimes et participent à la formation continue des agents en charge de l'accueil dans les structures de la DDSP et notamment celles implantées sur le ressort de la CSP de Nancy.

Prévention thématique

Le Policier formateur anti-drogue (PFAD) de la cellule prévention de la DDSP poursuit ses interventions auprès d'un public varié : en milieu scolaire auprès d'enfants et étudiants, en milieu professionnel, ou encore auprès d'un public sénior ou d'administrations.

Les sujets abordés par le PFAD durant toute l'année s'articulent autour de :

- La sécurité routière,
- Les addictions (alcool, drogue, tabac, etc...),
- Le dopage et les méthodes de dopage,
- Les dangers d'internet,
- Les violences scolaires,
- Le harcèlement et le cyber-harcèlement,
- La relation garçon-fille,
- Le respect (discrimination, homophobie, racisme)
- Les violences sur les femmes

Ses actions s'étendent sur l'ensemble de l'étendue géographique de la DDSP.

Equipements et services publics

Dans le cadre de la politique de la ville, les collectivités prennent en compte les mesures de prévention situationnelle qui leur permettent de répondre rapidement à certaines incivilités et faits de délinquance. Le choix des élus de mettre en place des dispositifs de vidéo protection est :

- D'être attentifs aux demandes de leurs concitoyens, en souhaitant faire **diminuer le nombre des incivilités et des faits de délinquance**, certes contenus, mais qui marquent les esprits.

- De **contribuer à la protection des activités commerciales, artisanales et industrielles de leur commune.**
- **Aider la Police Nationale** dans ses investigations à **identifier** les auteurs d'infractions.

Les collectivités font de plus en plus souvent appel aux référents sûreté de la police Nationale pour les accompagner dans leurs projets.

Aujourd'hui la vidéoprotection contribue vivement à élucider des infractions environ 30% le sont grâce à la vidéo.

La Police Nationale concourt à la protection des personnes et des biens sur son ressort territorial de compétence, à savoir Toul, Dommartin-lès-Toul et Écrouves.

Même si elle est résolument engagée aux cotés de la police municipale dans la prévention de la délinquance par sa présence dissuasive sur le terrain 24 heures sur 24 chaque jour de l'année, la lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité, les incivilités et les troubles à la tranquillité publique ne sont pas le domaine exclusif de la Police. Il s'agit d'une coproduction de sécurité à laquelle sont associés l'éducation nationale, les bailleurs sociaux, les municipalités...

Ce partenariat est formalisé à travers le Groupe Local du Traitement de la Délinquance (G.L.T.D.). L'orientation des actions de cette dernière instance, qui œuvre sur les communes de Toul et d'Écrouves, concerne plus particulièrement le quartier du centre-ville de Toul, sujet à des actes d'incivilité et de délinquance beaucoup plus importants en nombre que sur le territoire de la Croix de Metz.

L'équipe de Prévention Spécialisée :

L'Equipe de Prévention Spécialisée reprise depuis 2020 par l'association Jeunes et Cité. Elle est composée de 4 personnes (actuellement 2)

Cadre de la mission : Les actions de la prévention spécialisée s'inscrivent dans le cadre des missions de protection de l'enfance confiées au département, inscrites dans le code de l'action sociale et des familles.

La prévention est une action d'éducation spécialisée visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social.

Elle ne lutte pas directement contre la délinquance juvénile mais y travaille de façon concomitante. La délinquance n'étant que l'une des voies possibles de marginalisation des jeunes.

L'action socio-éducative se caractérise par l'absence de mandat, la libre adhésion et l'anonymat, avec un mode d'action fondamental : la présence sociale.

Le travail de rue dans les quartiers de la ville.

Les chantiers :

Dans le cadre des opérations Ville Vie Vacances et du contrat de ville, mise en place d'actions comportant à la fois un accompagnement socio-éducatif (définition d'un

projet personnel et/ou professionnel, travail sur les savoir être...) autour de la réalisation de chantiers éducatifs et/ou d'intérêt général et la participation à des activités culturelles ou sportives permettent une prise en charge de jeunes, telle l'opération « argent de poche », portée par la ville de Toul.

2- La lutte contre les violences faites aux femmes

La Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité s'associe avec les associations de proximité qui agissent dans les QPV afin de viser l'insertion sociale par l'apprentissage, les échanges et la promotion des différentes cultures, l'accès aux droits.

Les projets présentés par les structures s'appuient sur l'éducation au développement de l'égalité femmes et hommes en favorisant l'adhésion du public à des valeurs partagées autour de l'égalité, de la citoyenneté et du respect mutuel.

C'est donner la parole aux jeunes, aux femmes et aux hommes sur ce qui est essentiel pour eux, leurs perceptions de la place des femmes et des hommes dans la société, leurs regards sur les questions de mixité, égalité, autonomie et parité.

C'est au travers de manifestations organisées autour du 08 mars, journée internationale des droits des femmes et du 25 novembre journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes que différentes associations des QPV organisent des événements : sur Vandoeuvre Association Réponse avec un collectif de 11 structures, CIDFF de Nancy, CIDFF de Lunéville, CIDFF de Longwy, CDAD, Arélia, France Victime par exemple.

Le réseau de Toul :

Le réseau toulouais de lutte contre les violences faites aux femmes existe depuis 2006. Il rassemble les professionnels de terrain pour travailler sur la question des violences conjugales afin d'améliorer la prise en charge des victimes mais aussi de sensibiliser les habitants à cette problématique.

30 structures partenaires en font partie :

AEMO, ARELIA, l'armée, CAF, CCAS de Toul, CD54, Centre hospitalier Toul, CIDFF, CMP, Collège Croix de Metz, Commissariat Toul, CSC, DDCS 54, Education Nationale, Espoir 54, Femmes Relais, France victime 54, Gendarmerie, Groupe SOS, Mairie Ecrouves, Maison de la Justice et du Droit, Mission Locale, MJC Toul, MOSAIQUE, Pharmacie Alliance Toul, REALISE, SAEMO Maxéville, SPIP, Terres à Vivre, Toul Habitat, Ville de Toul, Zonta Club.

Un des objectifs du réseau est l'interconnaissance des partenaires du secteur.

Le CCAS de Toul et le CIDFF 54 co-animent le réseau.

Des actions concrètes sont mises en place autour :

- De la journée du 25 novembre Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
- De la journée internationale des droits des femmes du 8 mars (en 2022 : débat autour du film « Le droit des femmes ce que j'en sais »)

Le réseau a aussi créé une plaquette d'information et une affiche « Stop à la violence conjugale »

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Le CLSPD de Toul souhaitait travailler sur la question des violences conjugales autour d'un groupe de travail. C'est pourquoi, de nouveaux membres sont accueillis ce jour au sein du réseau toulinois de lutte contre les violences faites aux femmes.

PUBLIC SPECIFIQUE

LES JEUNES

Sur le champ de la jeunesse, des évolutions positives concernant les interventions dans le cadre du Contrat de ville :

L'offre de service en direction des jeunes s'est étoffée afin de mieux prendre en compte les attentes et besoins des jeunes et, pour une part, co-construire avec les jeunes les réponses à ces besoins.

« Actions innovantes diversifiées permettent de toucher différents jeunes car entrées différentes ».

On peut notamment citer :

L'arrivée en 2020 d'une équipe de prévention (Jeunes et Cité) avec un lieu d'accueil au cœur du QPV.

Des actions innovantes diversifiées permettent de toucher différents jeunes (chantier « Argent de poche », chantiers éducatifs ...).

Des collaborations partenariales se sont développées, notamment les coopérations entre les associations Mosaïque et Jeunes et Cité, et avec le collège, favorisant une complémentarité des ressources et compétences, qui permet :

Un accueil avec plusieurs parties (réfèrent socio-éducatif / école / parent / collégien) pour aller vers une démarche de médiation.

D'apporter une réponse adaptée et coordonnée aux jeunes : orientation, relais entre acteurs, continuité des parcours.

Si les acteurs locaux ressentent une amélioration des situations individuelles des habitants, vers un apaisement (des situations individuelles seraient ressenties comme apaisées, à partir d'échanges individuels avec jeunes et parents), le contexte local reste fragile et la dynamique de coopération des acteurs reste à consolider dans ce QPV qui, pour rappel, est le plus jeune du département, avec comme points d'attention :

Une population jeune encore mal identifiée.

Une offre de service encore limitée à l'égard des jeunes : pas d'accueil adolescent sur le centre socio-culturel, pas de permanences / d'animations « libres » à destination de tous les ados, une faible visibilité des offres destinées aux ados de moins de 16 ans.

Un lien collège / acteurs de l'éducation efficace mais difficile à maintenir dans la durée, avec néanmoins la volonté affirmée de la nouvelle principale du collège d'être un acteur moteur, notamment pour initier la relance d'un groupe de travail parentalité, concernant l'enfance et la jeunesse.

CONSTATS PARTENAIRES

37% des jeunes toulousains suivis par la Mission Locale (de 16 à 25 ans) habitent le quartier Politique de la Ville (Q.P.V).

48% des « nouveaux » toulousains accueillis à la Mission Locale habitent le QPV (1^{er} accueil).

Sous-représentation des mineurs accueillis à la Mission Locale habitant à la Croix-de-Metz par rapport à Terres de Lorraine : peut-être sont-ils plus scolarisés ? Meilleur accès aux lycées ? L'accès au GLAS au lycée favorise la scolarisation et limite le décrochage. Présence de Jeunes et Cité sur le quartier.

33% des 16-25 ans habitant le QPV ne sont ni scolarisés ni en emploi, contre 23% pour la ville.

Mission Locale : La situation des jeunes sur le QPV semble tendre à s'améliorer.

Incidence de la présence de l'équipe de Prévention (Jeunes et Cité).

2022-2023 : 68 jeunes du QPV, 102 jeunes du quartier Croix-de-Metz et 80 jeunes du quartier Toul Centre et des autres quartiers, ont été accueillis à la Mission Locale.

Isolement plus présent des jeunes du Centre-Ville par rapport à ceux de la Croix-de-Metz.

Peu de jeunes du Centre-Ville, visibles au Centre-Ville.

Changement des codes et des moyens de communication : adaptation nécessaire des professionnels.

Enjeux des jeunes majeurs ASE (17^{ème} année) : création du parcours insertion.

Saturation de la Maison des Ados.

Où sont les filles, les adolescentes ? Statistiques de la MJC pour la proportion des filles dans les activités.

Hausse de l'expulsion locative des jeunes ménages.

Mal-être important des jeunes sur la ville. Sur-sollicitation de la Maison des Ados, puis liste d'attente et pas de réponse. Pareil pour le CMP Enfants.

Plan jeune : 20% de retour à l'emploi en plus. Structuration de l'emploi des jeunes et contrat emploi jeune. Changement de la vision du travail sur la nouvelle génération.

Craintes dans l'avenir : Usage du numérique (addiction, éducation numérique, ...).

Comment questionnons-nous les besoins des jeunes ? Filles ou Garçons ?

Comment aborder les notions de laïcité, d'égalité Homme/Femme, etc. ?

LES SENIORS

- La moitié des personnes de 60 à 80 ans vivent seules
- Plus de la moitié des personnes ont des difficultés de mobilités
- La voiture reste le moyen de transport privilégié
- De manière générale, on constate une mauvaise connaissance de l'offre de service proposée.
- 44,7% souhaitent recevoir l'offre de services senior
- 38% s'estime en mauvaise santé.
- 17% se sentent seules ou isolées.
- En moyenne, sur les 4 dernières années, on vit plus longtemps à Toul que sur le quartier de la Croix de Metz.
- L'espérance de vie **est supérieure de 5,75 années à Toul** que sur le quartier de la Croix de Metz.

Suite aux résultats de cette enquête, 5 actions dédiées aux publics seniors du QPV ont été mises en place en partenariat avec le Service Info Seniors du CCAS et le bailleur Toul Habitat. Ce qui a également permis un travail en transversalité et une meilleure interconnaissance entre les professionnels. Une communication spécifique a été utilisée pour convier les personnes âgées à des ateliers-gouters.

- 59 personnes touchées dont seulement 9 connaissaient déjà le Pôle Senior du CCAS.

Cette action spécifique se poursuit cette année et de nouveaux partenaires seront associés à l'action, le service des sports avec l'intervention des ETAPS, la médiathèque avec la présentation du service de portage à domicile (culture chez vous), la ludothèque, le DRE, l'association Mosaïque dans le cadre du développement des actions intergénérationnelles, l'association Femmes Relais afin de toucher un public différent. Un partenariat renouvelé et conforté avec le bailleur Toul Habitat, le Conseil Citoyen et la médiatrice sociale.

Objectifs :

- *Établir un contact et leur faciliter l'accès à des services et équipements permettant de préserver leurs habiletés sociales et leur qualité de vie, de les aider dans leur adaptation au vieillissement.*
- *Permettre le développement de réponses adaptées aux besoins repérés.*
- présenter les différentes propositions d'action, diffuser et expliciter le nouveau guide à destination des seniors.
-
- co-construire les actions auprès des seniors avec différents partenaires du territoire.
- Favoriser la mixité culturelle par la mise en place d'actions ne nécessitant pas une maîtrise de la langue française.
- Expérimenter la mise en place d'actions intergénérationnelles

SENIORS

Complexité d'aller chercher les plus isolés/les invisibles (avec le CCAS et Toul Habitat) : 19% de solitude relationnelle.

Politique de maintien à domicile car entrée en EHPAD plus tardive : prise en compte des besoins secondaires + certains n'en bénéficient pas et nous ne réussissons pas à identifier les freins car nous ne les touchons pas.

3 Clubs Seniors sur la ville qui fonctionnent bien.

Projet intergénérationnel à développer (lien avec la Mission Locale)

Fracture numérique : Aides aux démarches diffuses donc peut-être illisible : besoin de coordination.

Peu de public du QPV sur les ateliers « tablette » du CCAS.

Constats : isolement, en recherche de temps collectif (par exemple les repas du CSC).

Au QPV, mauvaise connaissance et non utilisation de l'offre de service (CCAS notamment) Enquête en 2021 sur les seniors montre que 38% se disent en mauvaise santé Différence culturelle par rapport au sentiment d'isolement

Augmentation du public sénior au centre socioculturel.

Solitude + problèmes liés au vieillissement = Danger